

**RSMA**

**NOUVELLE  
CALEDONIE**

**LA REUSSITE  
PAR L'EFFORT  
ET LE TRAVAIL**

# LIVRET D'ACCUEIL RSMA-NC

Table des matières.....	2
Mot du chef de corps.....	3

## Avant de partir

1. Demande de logement et venue de la famille.....	4
2. Préparation du changement de résidence.....	7
3. Conseils concernant les bagages lourds.....	8
4. Bagages aériens.....	10
5. Habillement et tenue.....	11
6. Importations diverses.....	12
7. Santé et vaccinations.....	18
8. Solde, rémunérations et prestations familiales.....	233
9. Mutuelles et assurances.....	244
10. Banques et organismes financiers.....	266
11. Emplois des conjoints.....	299
12. Administration.....	30
13. Conditions d'entrée des ressortissants étrangers.....	32
14. Scolarité en nouvelle calédonie.....	333

## Arrivée sur le territoire

1. Accueil à l'aéroport.....	38
2. Fiscalité.....	39
3. Couverture médicale.....	40
4. Scolarité à l'étranger.....	41
5. Logement ou hébergement.....	42

## Garnison et contacts utiles

1. Koumac.....	43
2. Koné.....	48
3. Bourail.....	54
4. Nouméa.....	63

## Annexe

Documents utiles.....	Erreur ! Signet non défini.8
-----------------------	------------------------------

### KOUMAC- RSMA-NC

BP 41 – 98850 KOUMAC

TÉL. 47 88 21

FB : RSMA-NC C'EST CHOC

### NOUMÉA- MAISON DUSMA

11 BD VAUBAN - 98800 NOUMÉA

TÉL. 28 98 84





## MOT DU CHEF DE CORPS

---



Officier, sous-officier, engagé volontaire de l'armée de Terre et du Service militaire adapté, madame, monsieur,

Vous venez d'être désigné pour servir au sein du régiment du Service militaire adapté de Nouvelle-Calédonie et je vous souhaite d'ores et déjà la bienvenue. A Koumac, Koné, Bourail ou Nouméa, quel que soit votre site d'affectation, vous allez vivre une expérience unique au sein d'un dispositif militaire extraordinaire installé dans un environnement calédonien exceptionnel.

J'adresse également ces mots d'accueil aux membres de vos familles qui vous accompagneraient. A bien des égards, cette mutation devient plus qu'une nouvelle prise de poste, elle engage vos conjoints et vos enfants qui se préparent à vivre une expérience outre-mer très riche.

**Cette affectation requiert de votre part un effort de préparation majeur qui se révèle crucial pour la bonne réussite de votre arrivée.** C'est un facteur de succès et tout ce qui doit être fait avant votre départ mérite une réelle anticipation et une attention méticuleuse. A défaut, des efforts supplémentaires très importants se révéleront nécessaires et perturberont votre bonne installation qui, dans tous les cas, demandera patience et capacité d'adaptation. Vous trouverez donc dans ce guide d'accueil et dans le mémento toutes les informations actualisées qui vous permettront de préparer au mieux votre mission de longue durée (demande de logement, scolarité, présentation du territoire ainsi que des informations pratiques). Le stage de l'EMSOME que je vous recommande vivement de suivre complètera ces informations. Certains cadres seront également concernés par des stages organisés par le commandement du SMA qui participeront à la montée en compétence en vue de la future fonction au régiment.

Je souligne également que les familles doivent être préparées à l'environnement particulier d'un lieu de vie situé à 18000 kms de la métropole qui comporte des spécificités à prendre en compte et à intégrer (décalage horaire important, calendrier scolaire, régime de sécurité sociale, élongations au sein du territoire...). **Je vous invite donc à préparer sérieusement et sereinement cette nouvelle expérience en vous informant sur la Nouvelle-Calédonie.** Ce territoire exceptionnel où il fait bon vivre requiert ouverture d'esprit et adaptation pour vivre pleinement une expérience humaine et professionnelle riche de découvertes et d'activités. Les familles peuvent aussi demander à se connecter au groupe facebook privé « La Tribu du SMA ».

J'ajoute enfin que vous intégrez une communauté humaine solidaire, une nouvelle famille, qui se matérialise en premier lieu par la désignation d'un parrain qui a pour mission de faciliter votre prise de fonction tout en assurant une bonne installation de vos familles. Aussi, **je vous recommande de prendre contact avec vos présidents de catégorie qui vous orienteront vers vos parrains et vos prédécesseurs.** Ils se rendront disponibles pour vous conseiller dans votre prise de poste, dans vos démarches et dans la préparation de votre déménagement.

Du soldat au colon, le régiment se prépare à vous accueillir. Bienvenue sur le Caillou !

# AVANT DE PARTIR

## 1. DEMANDE DE LOGEMENT ET AUTORISATION DE VENUE DE LA FAMILLE

---

La demande de CPG famille est une demande personnelle qui engage et conditionne la possibilité de voyager en famille. Cette demande est des plus urgentes et doit être entreprise dès réception de l'Ordre de Mutation Individuel Provisoire (OMIP) afin de garantir la possibilité de voyager en famille.

La CPG conditionne l'autorisation de venir en famille. Celle-ci est délivrée par le chef de corps du RSMA-NC en fonction des capacités d'hébergement locales suite au message type devant être envoyé au RSMA-NC.

Cette possibilité pourra aussi être remise en cause par les capacités ou disponibilités des vols.

Dès réception de l'OMIP, établir la demande de CPG pour la venue de votre famille auprès de votre référent ressources humaines et la demande d'autorisation de venir en famille.

Cette démarche s'effectue en quatre temps :

- faire la demande d'autorisation de venir en famille au RSMA-NC ;
- effectuer vos démarches de demande de CPG pour votre famille ;
- le régiment accorde la venue de votre famille ;
- le CIMOB s'occupe des réservations de billets d'avion pour vous et votre famille.

### **Attention :**

La CPG ne garantit aucunement que votre famille voyage sur le même vol que vous.

Il s'agit seulement d'une décision de prise en charge financière du billet de la famille ou une question de disponibilité sur les vols.

Le CIMOB éditera votre convocation individuelle à l'embarquement dès édition de votre OMI par la DRHAT, sans corrélation initiale avec la CPG.

L'autorisation de venue de famille est du seul ressort du chef de corps du RSMA-NC, en fonction notamment des possibilités de logement sur le territoire. C'est sur accord du RSMA-NC que le CIMOB tâchera ultérieurement de placer votre famille sur votre vol, et vous enverra la convocation d'embarquement de la famille à votre adresse de repli et par mail.

Il est donc important de pouvoir bénéficier d'une adresse de repli si votre famille venait à devoir vous rejoindre ultérieurement.

# AVANT DE PARTIR

## Mise en route de la famille et logement

C'est à la réception de votre demande que le RSMA-NC étudiera l'attribution d'un logement (selon des critères de proximité du lieu de travail et de composition de la famille). En Nouvelle-Calédonie, compte tenu de la durée du trajet, le voyage des familles avec l'ayant droit est favorisé. Celui-ci est subordonné à l'attribution d'un logement disponible.

Ainsi, la mise en route de la famille n'est accordée que lorsque la date d'attribution du logement est déterminée. Cette autorisation est donnée par message adressé à votre formation et à l'autorité chargée de la mise en route qui peut alors planifier les réservations de transport nécessaires.

**La répartition définitive des logements ne pouvant être** validée que lorsque l'ensemble des éléments de gestion est fourni par la DRHAT, l'adresse et le type de logement seront communiqués à l'issue de la commission de logement et à minima trois mois (dans l'idéal) avant l'arrivée sur le territoire.

Seuls les enfants qui séjourneront à titre permanent sur le territoire devront être signalés dans la demande d'autorisation de venue de famille. Tout changement dans la composition de la famille postérieur à l'envoi de la demande de logement devra être signalé au RSMA-NC par message avant l'arrivée sur le territoire.

## Equipement du logement

En fonction de la composition de famille, le logement sera équipé de :

### 1) Cuisine

- Une cuisinière à gaz si le logement n'est pas loué avec une cuisinière ou gazinière ;
- Un réfrigérateur combi congélateur ;
- Un vaisselier et/ou buffet si le logement n'est pas loué avec des rangements dans la cuisine ;
- Un congélateur (à partir de M+2).

### 2) Buanderie ou salle de bain

- Une machine à laver le linge de 6 kgs minimum.

### 3) Salle à manger

- Une table basse ;
- Un canapé trois places ;
- Deux fauteuils de salon ;
- Un meuble TV ;
- Une table ;
- 6 chaises en bois pour la salle à manger voire plus si la composition de la famille le justifie.

### 4) Chambre parentale

- Un lit de 140 ;
- Un matelas en 140 (neuf) ;
- Deux tables de chevet ;
- Une armoire de rangement si le logement n'est pas loué avec des placards (pour le linge).

# AVANT DE PARTIR

## 5) Chambre enfant (si occupée)

- Un lit en 90 par enfant (140 dans la mesure du possible) ;
- Un matelas en 90 (neuf) ;
- Un bureau (ou table écolier) ;
- Une chaise pour le bureau.

## 2. PREPARATION DU CHANGEMENT DE RESIDENCE

---

Vous devez préparer votre changement de résidence au plus tôt, en liaison avec votre correspondant changement de résidence (CCR) ou espace ATLAS de votre GSBdD de provenance ou d'appartenance.

Pour le calcul des différents plafonds ou indemnités de changement de résidence du personnel militaire ou civil, un simulateur est accessible sur le site du SCA :

<http://simu-cr.intradef.gouv.fr>

Le navigateur Mozilla Fox est à privilégier.

Selon le nouveau décret 2020-1654 du 24 décembre 2020, sont pris en charge :

- Un transport de bagages lourds (caisse maritime et/ou caisse aérienne) ;
- Un repli mobilier en métropole ;
- Des indemnités forfaitaires d'hôtellerie et de restauration (3 jours d'IFHR) ;
- Des indemnités kilométriques (trajet domicile – aéroport) ;
- Des frais annexes (passeport, visa, vaccin....) ;
- La participation éventuelle aux frais de gardiennage ;
- L'indemnité géographique des militaires IMGGM (anciennement « prime rideau ») ;
- Eventuellement l'allocation d'accompagnement à la mobilité géographique (ACMOBGEO).

### **Attention :**

À l'arrivée, exigez de votre déménageur la lettre de voiture, la déclaration import/export, le connaissement maritime et surtout les factures originales signées avec le tampon du déménageur et la mention « acquitté ».

# AVANT DE PARTIR

## 3. CONSEILS CONCERNANT LES BAGAGES LOURDS

Le RSMA-NC met à votre disposition un ensemble de meubles et d'équipements électroménagers dont la composition est décrite en fiche..... Cette collection interarmées est adaptée à la composition de votre famille et aux caractéristiques du logement.

Pensez à apporter les meubles ou équipements suivants :

- vaisselle (batterie de cuisine) ;
- linge de maison (draps, couettes et couvertures, serviettes, torchons) ;
- matériel audiovisuel, ordinateur ;
- lave-vaisselle, four à micro-ondes ;
- rideaux et tringles (rideaux occultant en l'absence de volets) ;
- étagères d'appoint, un bureau ou console pour ordinateur (seules les chambres d'enfants sont équipées de bureau) ;
- petit outillage (boîte à outils, perceuse, etc...) ;
- lampes, bibelots et éléments de décoration ;
- outillage de jardin (roto fil, etc...) si nécessaire ;
- accessoires de jardin et de plage ;
- bâches et protections anti-uv.

Il est également conseillé d'amener :

- ventilateurs ;
- sèche-linge ;
- mobilier de jardin (à confirmer avec l'occupant du logement que vous allez occuper).

### Attention :

La Nouvelle Calédonie ayant sa propre réglementation douanière, tout le matériel présent dans votre déménagement, en particulier informatique, audiovisuel et électroménager, est soumis aux règles d'importation. Ce régime prévoit une taxation du matériel dont vous n'êtes pas propriétaire depuis au moins 3 mois avant la date de changement de résidence. En cas de contrôle douanier, il faut donc pouvoir justifier de l'ancienneté de la propriété des biens contrôlés à partir des factures. Ces factures seront également utiles en cas de sortie du territoire (appareil photo, téléphones portables etc...). **Les véhicules à moteur font l'objet d'un paragraphe spécifique (cf. fiche 6 : importations diverses).**



# AVANT DE PARTIR

## Arrivée des effets

Il est impératif que votre transporteur vous fournisse la date de livraison en Nouvelle-Calédonie, ainsi que le nom du bateau qui assurera le transport de vos effets.

En moyenne, au minimum 1 fois par semaine, un bateau porte-conteneurs arrive à Nouméa. Ainsi, après règlement des formalités douanières, le contenu de vos effets vous sera livré dans les 48 h pour Nouméa et sa périphérie. Il faudra compter un minimum de 72 h pour une livraison sur les autres communes.

Vous devrez prendre contact avec votre déménageur ou votre transitaire qui effectuera les démarches nécessaires et vous informera sur les délais de livraison. **Il vous faudra compter 2 à 3 mois pour recevoir les bagages lourds.**

## Points particuliers :

- Il est conseillé de garder le dossier d'arrivée (notamment la concession de passage gratuit) qui servira pour votre départ de Nouvelle-Calédonie.
- Dans l'attente de la livraison de vos effets, une « caisse popote » (vaisselle, batterie de cuisine, électroménager courant, draps ...) sera mise en place dans votre logement par votre parrain.

## Parenthèse sur le climat

Il existe une grande amplitude de température au sein des saisons et entre les saisons. En hiver, les températures matinales sont souvent proches des 10° C, l'ensoleillement fait remonter les températures vers 28-30°C. Koumac est réputé pour être très venté, été comme hiver. Koné et Bourail sont plus humides, il y pleut plus souvent. L'été, l'amplitude thermique est moindre et le taux d'humidité est très élevé, c'est aussi la saison des moustiques.

**N'oubliez donc pas d'emmener des habits chauds (pulls, polaires,...) et des couettes car durant la saison fraîche (de juin à octobre), ils vous seront bien utiles.**

## 4. BAGAGES AERIENS

---

Le marché de transport du ministère des Armées couvrant le voyage aller, permet de prendre 2x23 kgs par personne.

Les transports de végétaux ou de denrées alimentaires sont interdits.

La réglementation en Nouvelle-Calédonie est particulièrement restrictive en la matière (notamment pour les produits frais, charcuterie, fromage, végétaux,...) et les contrôles sont très fréquents.

Il convient de bien se renseigner en consultant les sites :

Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales (DAVAR)

Service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire (SIVAP)

Internet :

[www.davar.gouv.nc](http://www.davar.gouv.nc)

Email :

[davar.sivap@gouv.nc](mailto:davar.sivap@gouv.nc)

# AVANT DE PARTIR

## 5. HABILLEMENT ET TENUE

---

Le personnel muté en Nouvelle-Calédonie doit arriver sur le territoire avec l'ensemble des effets (paquetage complet) qui lui seront nécessaires pour la durée du séjour tel que fixé par son ordre de mutation ou d'embarquement.

Il est important de commander rapidement les effets nécessaires via e-DPC sur Intradef, afin de pouvoir rapidement lancer les diverses confections via le site web SPEC Abilis (écussonnage, galonnages, confections...):

<https://webspec.group-abilis.fr>

Une fois l'ensemble des travaux effectués, il faut veiller à clôturer le carnet d'habillement dématérialisé auprès de l'officier du matériel du GSBdD et récupérer la version papier qui sera transmise au SMCA lors du circuit d'arrivée.

Le personnel muté outre-mer, ne pourra plus accéder aux différents sites de commande par correspondance (e-dpc pour l'armée de Terre) mais pourra continuer d'utiliser l'atelier SPEC Abilis de Nouméa.

Il n'existe pas de magasin de cession sur le territoire. Les articles détenus sont limités et sont destinés prioritairement au recrutement local, aux réservistes et aux réparations militaires.

Par conséquent aucune commande individuelle ne pourra être réalisée en Nouvelle-Calédonie. Il est donc primordial que le personnel muté arrive avec son paquetage, trousseau complet pour la durée du séjour.

### Points particuliers

Un complément de paquetage « zone chaude » est perçu sur le territoire lors du circuit « arrivée ». En revanche, les BMJA (rangers) doivent être commandées avant le départ.

### **Attention :**

La chemisette et le pantalon T42 (chaussures couleur sable) doivent faire partie de votre paquetage à apporter. Il est toutefois impératif d'amener un treillis modèle F4 et des rangers neuves pour les défilés.

Les officiers et sous-officiers devront se doter d'une tenue « petit-blanc » et T22 OM. Les EV devront se doter d'une T22 OM.

## 6. IMPORTATIONS DIVERSES

---

### VEHICULES

#### L'esprit :

Le régiment ou les unités isolées sont souvent situés à quelques kilomètres des logements familiaux. Il peut être bon de posséder deux véhicules en fonction de votre situation personnelle. Un deux-roues peut-être une solution à envisager, il y en a peu sur l'île la plupart étant à Nouméa. Demandez conseil à votre parrain.

En ce qui concerne les véhicules, il faut prendre en compte les distances pour se rendre à Nouméa (Koumac est situé à 365 kms de Nouméa, Koné à 265 kms et Bourail à 165 kms).

Il est donc souhaitable d'emmener ou d'acheter sur place un véhicule fiable avec un petit peu d'espace pour les déplacements en famille, les courses, les valises. Le coffre de toit est une solution pratique surtout si vous optez pour des passages en campings lors de votre visite du caillou mais pas indispensable.

Par ailleurs, il est intéressant de pouvoir bénéficier de deux véhicules afin de permettre au conjoint d'être autonome. Ainsi, un véhicule « de brousse » et un petit véhicule citadin sont une bonne solution. L'acquisition ou l'emport d'un scooter ou quad peut aussi être envisagé dans le cadre des liaisons journalières domicile-travail.

Certaines personnes achètent leurs véhicules directement sur le territoire. Sur Nouméa, il y a de nombreux concessionnaires de véhicules neufs et occasions, mais on peut aussi acheter des véhicules sur la garnison.

Il peut être très intéressant de faire les démarches pour l'attribution d'un permis international, la demande est gratuite en métropole et payante en Nouvelle-Calédonie (utile pour les voyages à l'étranger, notamment en Nouvelle Zélande et Australie). À savoir que celui-ci vous sera validé pour une durée de 3 ans à compter de la date de délivrance.

#### La réglementation :

Pour les formalités au départ de la métropole, consultez le site du service des Douanes à l'adresse suivante :

[www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr)

Vous pouvez aussi contacter les Douanes à l'adresse suivante : Direction générale des Douanes et droits indirects – Bureau E/2 – Prohibition et protection du consommateur, et au numéro de téléphone suivant : Infos douane service : 0811 20 44 44.

Douanes en Nouvelle-Calédonie :

[www.douane.gouv.nc](http://www.douane.gouv.nc)

Véhicules automobiles dans le cadre de votre transfert de résidence en Nouvelle-Calédonie

#### I- Véhicules neufs

La valeur retenue pour la taxation sera celle de la facture d'achat majorée des frais de transport et d'assurance.

# AVANT DE PARTIR

## II- Véhicules d'occasion importés suite à un achat

La taxation sera basée sur le montant de la transaction majorée des frais de transport et d'assurance.

## III- Véhicules de collection

### A- Quels véhicules sont concernés ?

Seuls les véhicules classés à la position tarifaire du 8703 (véhicules de tourisme) et les motocyclettes du 8711 du tarif des Douanes sont susceptibles de bénéficier de la franchise de droits et taxes.

### B- Conditions

La franchise de droits et taxes est réservée aux véhicules âgés de plus de 25 ans ainsi qu'aux pièces et accessoires nécessaires à leur restauration.

### C- Formalités et justificatifs à fournir

La copie de la carte d'immatriculation.

Les factures précisant la marque, le type, le nom commercial du modèle et son année de fabrication.

NB : les véhicules de plus de 15 ans et de moins de 25 ans sont soumis à la démonstration de l'intérêt de leur conservation en raison de leur caractère sportif, de leur rareté ou de leur ancienneté. Cette démonstration peut être établie sur la base d'articles de revues spécialisées ou de tous documents ou attestations des constructeurs. L'association de sauvegarde du patrimoine automobile calédonien (ASPAC), membre de la fédération française des véhicules d'époque (FFVE), peut apporter son expertise en la matière.

Source :

<https://douane.gouv.nc>

### **Attention :**

Depuis la mise en place de la TGC (taxe générale sur la consommation) du 1er juillet 2018, le mode de calcul change. Il vous est donc demandé d'être très vigilant sur ce point et de voir avec votre déménageur les taux appliqués lors de votre transfert de résidence.

Liens utiles du site des douanes de Nouvelle-Calédonie :

Transfert de résidence :

<https://douane.gouv.nc/particuliers/transfert-de-residence>

Importation de véhicules :

<https://douane.gouv.nc/particuliers/importation-de-vehicules>



# AVANT DE PARTIR

Nous vous conseillons de préparer ce véhicule au séjour en vérifiant : pneus, amortisseurs, courroie de distribution, etc. Il est possible que vous ayez du mal à trouver certaines pièces en fonction du modèle, vérifiez que votre type de véhicule ou marque soit bien représenté sur le territoire. Au débarquement du véhicule, les douanes vérifient l'état de propreté de celui-ci, votre déménageur vous demandera une facture de nettoyage par un professionnel dans les règles phytosanitaires nécessaire. Attention, les douanes sont très tatillonnes à ce sujet.

Un véhicule importé de métropole et qui a plus de cinq ans doit être homologué pour circuler en Nouvelle-Calédonie. Il devra passer un contrôle technique spécifique effectué par un technicien de la Direction des Infrastructures, de la Topographie et des Transports Terrestres (DI3T) à Koné ou à Nouméa, il vous remettra alors un document vous permettant l'obtention d'une carte grise du territoire.

Enfin, la conduite des véhicules du SMA nécessite de détenir le permis civil correspondant aux véhicules utilisés. Nous vous demandons de faire convertir tous vos permis avant d'arriver au régiment si vous êtes détenteurs du permis militaire uniquement.

## ARMES

### La demande de LEAF

En effet, l'exportation de certaines armes à feu requiert une autorisation, dénommée licence d'exportation d'armes à feu (LEAF) qui est établie sur le formulaire Cerfa n° 15025\*01. Ce Cerfa est téléchargeable sur les sites suivants :

<http://www.douane.gouv.fr/articles/a11937-formulaires-armes-materiels-de-guerre-et-biens-a-double-usage>

[www.vosdroits.service-public.fr](http://www.vosdroits.service-public.fr)

Les armes classées en catégorie B à percussion annulaire, C et D sont soumises à licence d'exportation d'armes à feu.

Le formulaire dûment renseigné, accompagné des documents nécessaires au traitement de la demande :

- photocopie d'une pièce d'identité ;
- photocopie soit du permis de chasser délivré en France ou à l'étranger et du titre de validation de l'année en cours ou de l'année précédente soit d'une licence de tir française en cours de validité ;
- photocopie de l'autorisation préfectorale d'acquisition et de détention pour les armes de catégorie B.

La LEAF doit être envoyée en quatre exemplaires et accompagnée des justificatifs demandés au bureau E2.

### La demande de LEMG

Les demandes de licence d'exportation de matériel de guerre (LEMG) sont établies sur le formulaire Cerfa n° 14942\*02. Les demandes sont adressées par voie électronique sur la plate-forme "Mon service public".

# AVANT DE PARTIR

À titre exceptionnel, les demandes peuvent être adressées, au format papier, au ministère des armées, à l'adresse suivante :

Ministère des Armées - Direction générale de l'armement 60, boulevard du Général Varlin

75509 Paris CEDEX 15.

Les armes classées en catégorie B à percussion centrale sont soumises à licence d'exportation de matériel de guerre. Une fois la demande instruite, l'autorisation d'exportation est notifiée par la Direction générale des douanes et droits indirects (bureau comint2). L'autorisation est valable trois ans à partir de la date de délivrance.

Cette autorisation doit être présentée lors de l'accomplissement des formalités douanières.

## Transports et Formalités

En matière de transport et d'expédition de ces armes, il faut se référer aux articles R 315-15 à R315-17 du code de la sécurité intérieure (colis séparés et envoi suivi).

En ce qui concerne les autres formalités douanières et fiscales, il convient de se rapprocher du service téléphonique Infos Douane Service :

Téléphone : 0811 20 44 44 / +33 1 72 40 78 50 (appel depuis l'étranger)

Courriel :

[ids@douane.finances.gouv.fr](mailto:ids@douane.finances.gouv.fr)

Les références réglementaires citées ci-dessus sont consultables sur le site internet Legifrance selon les liens <https://www.legifrance.gouv.fr/initRechCodeArticle.do> pour les articles des codes et <https://www.legifrance.gouv.fr/initRechTexte.do> pour les autres textes.

Compte tenu des délais de traitement, l'ensemble des autorisations doivent être délivrées avant tout mouvement des armes.

Vous pouvez également consulter le site internet du Haut-Commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie :

<http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/Demarches-administratives/Armes-et-munitions>

Texte de référence : loi n° 2012-304 du 6 mars 2012 relative à l'établissement d'un contrôle des armes moderne, simplifié et préventif.

Adresse :

Centre administratif du Haut-Commissariat

9 bis rue de la république

98844 NOUMEA

Téléphone : 00 687 23 03 35

# AVANT DE PARTIR

## ANIMAUX

Partir en Nouvelle Calédonie avec ses animaux domestiques nécessite des vaccins et dépistages particuliers qui dépendent de l'espèce de votre animal.

Nous vous communiquons ici, quelques conseils pour le transport de vos animaux domestiques, de vos chats et chiens.

### Attention :

La période minimum entre le début des formalités à accomplir et le voyage de votre animal est au moins de 6 mois.

L'importation de vos animaux en Nouvelle Calédonie est soumise à :

- L'implantation d'une puce électronique n'est pas obligatoire (les tatouages sont acceptés en Nouvelle Calédonie !)
- Un titrage anti rabique daté de moins de 1 an et de plus de 3 mois avant la date de transport ;
- A un protocole de vaccination.

### Pour les chiens:

Rage, Maladie de carré, Hépatite de Rubarth, Parvovirose, Para Influenza, Bordetella Brochiseptica.

### Pour les chats :

Rage, Coryza (Calicivirose et Rhinotrachéite virale), Panleucopénie infectieuse, Chlamydieuse.

L'obtention d'un Permis Import accompagné d'un document appelé Certificat Vétérinaire pour l'Importation. Le Certificat Vétérinaire devra être complété par votre vétérinaire traitant.

Vous obtiendrez le Permis Import et le Certificat Vétérinaire pour l'Importation auprès du SIVAP (Service d'Inspection Vétérinaire, Alimentaire et Phytosanitaire).

La réservation d'une période de quarantaine. Et oui, votre ami devra rester en quarantaine pour une durée d'approximativement 10 à 12 jours.

Dans les 30 jours qui précèdent le voyage en avion de votre animal à destination de Nouméa, il faudra effectuer les traitements parasitaires externe et interne.

# AVANT DE PARTIR

Dans les 4 jours avant le transport de votre chien, de votre chat à destination de Nouméa, ne pas oublier :

- les traitements antiparasitaires, externes et internes (une nouvelle fois) ;
- de faire compléter par votre vétérinaire le Certificat Vétérinaire pour l'Importation ;
- que l'ensemble des documents doivent être visés par les services de la D.D.P.P.

## **Pas de tampons, Pas de départ !**

Le jour du départ (depuis les entrepôts de Paris et souvent vers 02h00 du matin) , le transporteur que vous aurez choisi s'occupera de faire sceller la caisse de transport de votre animal, qui doit être homologuée IATA, par le vétérinaire agréé. Il reportera lui-même le numéro de scellé sur le certificat Vétérinaire.

Après quelques heures d'avion (en moyenne 25 heures) et une douzaine de jours à la Quarantaine Animale de Paita, votre compagnon pourra enfin profiter de vous.

## Récapitulatif des actions à mener :

- En Nouvelle-Calédonie : prise de contact avec la DAVAR pour demande d'importation et réservation d'une place à la Quarantaine Animale ;
- En Métropole :
  - Effectuer le protocole de vaccination avec votre vétérinaire ;
  - Contacter un transporteur agréé pour votre animale ;
  - Se procurer une caisse homologuée IATA (attention aux dimensions) ;
  - Prendre contact avec les services de la D.D.P.P.

Le lien ci-dessous vous dirige vers le site internet de la DAVAR, ou vous pourrez trouver facilement les contacts nécessaires et les démarches à effectuer.

DAVAR : Direction des Affaires Vétérinaires, Alimentaires et Rurales :

<http://www.davar.gouv.nc/portal/page/portal/davar/importations>

SIVAP : Service d'Inspection Vétérinaire, Alimentaire et Phytosanitaire :

[davar.sivap@gouv.nc](mailto:davar.sivap@gouv.nc)

2 rue Russeil – Port Autonome - BP 256 – 98845 – Nouméa Cedex - Nouvelle Calédonie

Tel : (687) 24 37 45

Comme vu précédemment votre compagnon devra rester une dizaine de jour en quarantaine à son arrivée en Nouvelle Calédonie. La Quarantaine Animale Jean Vergès a ouvert ses portes en mars 2013 et est située à Paita.

Quarantaine Animale (Jean Vergès) - Lot N°37 du lotissement KSI -Ziza – Païta

Tel : (687)41.25.36

## 7. SANTE ET VACCINATIONS

---

### Généralités

Du point de vue sanitaire, la Nouvelle-Calédonie est une terre favorisée, exempte de paludisme, de fièvre typhoïde et de fièvre jaune. D'autres virus transmis par le moustique ont été détectés sur le territoire : le virus de la Dengue (116 cas en 2021, 1 cas 2022), le virus Zika (épidémie en 2014 et derniers cas détectés en 2017), le virus Chikungunya (dernier cas en 2015). Les protections individuelles et domestiques contre les moustiques sont donc particulièrement recommandées. Outre ces maladies particulières, les pathologies sont proches de celles de la métropole avec un risque accru pour les hépatites A et B et la leptospirose.

Du fait de son environnement, la Nouvelle-Calédonie est propice aux accidents ou aux pathologies liés aux loisirs offerts par la mer et en particulier : l'exposition au soleil, la consommation de poissons présentant un danger d'intoxication à la « gratte » (ciguatera), la piqûre douloureuse voire mortelle de certains coquillages (cône) ou poissons (le port de chaussures de bain est vivement conseillé).

### Vaccinations

Vaccinations obligatoires pour les enfants en Nouvelle-Calédonie notamment pour les inscriptions en crèche ou garderie et pour la scolarité : BCG - diphtérie -tétanos - poliocoqueluche acellulaire - hépatite B - haemophilus b - rougeole - oreillons – rubéole - pneumocoque.

La vaccination contre la tuberculose (BCG) est obligatoire. En métropole, il faut prendre rendez-vous auprès des centres de lutte antituberculeuse (CLAT) ( <https://splf.fr/wp-content/uploads/2022/12/clat-2022-12-05.pdf>). La vaccination contre l'hépatite A est recommandée.

Consulter votre médecin traitant pour la prescription des vaccins obligatoires.

### Vaccinations pour les adultes non militaires

Il faut être à jour des rappels de vaccination DTPolio ou DTCPolio. Notez que la vaccination contre l'hépatite A est conseillée.

Pour les familles, il n'y a pas d'indication de vaccination contre la typhoïde ni contre la fièvre jaune.

### COVID :

La vaccination n'est plus obligatoire pour entrer en Nouvelle Calédonie.

Néanmoins, la direction des Affaires sanitaires et sociales recommande fortement le port du masque dans les avions, les aéroports et dans les lieux fréquentés par des personnes fragiles.



# AVANT DE PARTIR

## Attention :

N'oubliez pas de vous munir des carnets de santé des enfants, à jour, pour la rentrée scolaire.

Le calendrier vaccinal de la Nouvelle-Calédonie diffère de celui de la métropole !

## CALENDRIER DES VACCINATIONS OBLIGATOIRES EN NOUVELLE CALEDONIEN

# 7

vaccins  
contre 13  
maladies

### Calendrier Vaccinal Nouvelle-Calédonie mise à jour 2017

*Vaccinations et tests tuberculinniques obligatoires chez les enfants jusqu'à 15 ans*

Age	Vaccinations et tests tuberculinniques obligatoires chez les enfants jusqu'à 15 ans
<b>Naissance</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➡ BCG</li> <li>➡ Hépatite B : 1<sup>ère</sup> injection (+ gammaglobulines spécifiques si mère AgHBS+).</li> </ul>
<b>2 mois</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➡ Diphthérie-Tétanos-Polio-Coqueluche acellulaire-Haemophilus b (1<sup>ère</sup> injection) + Hépatite B (2<sup>ème</sup> injection)</li> <li>➡ Vaccin antipneumococcique conjugué 13-valent : 1<sup>ère</sup> injection.</li> </ul>
<b>4 mois</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➡ Diphthérie-Tétanos-Polio-Coqueluche acellulaire-Haemophilus b : 2<sup>ème</sup> injection.</li> <li>➡ Vaccin antipneumococcique conjugué 13-valent : 2<sup>ème</sup> injection.</li> </ul>
<b>9 mois</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➡ IDR 5 UI *</li> </ul>
<b>11 mois</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➡ Diphthérie-Tétanos-Polio-Coqueluche acellulaire-Haemophilus b (1<sup>er</sup> rappel) + Hépatite B (3<sup>ème</sup> injection)</li> <li>➡ Vaccin antipneumococcique conjugué 13-valent : rappel.</li> </ul>
<b>12 mois</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➡ Rougeole-Oreillons-Rubéole : 1<sup>ère</sup> injection</li> </ul>
<b>16 mois</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➡ Rougeole-Oreillons-Rubéole : 2<sup>ème</sup> injection (peut être réalisée dès 1 mois après la 1<sup>ère</sup> injection).</li> </ul>
<b>6 ans</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➡ IDR 5 UI * - en fonction du contexte épidémiologique.</li> <li>➡ Diphthérie-Tétanos-Polio-Coqueluche acellulaire : 2<sup>ème</sup> rappel.</li> </ul>
<b>11 ans</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➡ diphthérie***-Tétanos-Polio-coqueluche acellulaire*** : 3<sup>ème</sup> rappel.</li> <li>➡ Papillomavirus** : vaccination des jeunes filles (2 injections). Rattrapage jusqu'à 14 ans inclus (2 ou 3 injections).</li> </ul>
<b>25 ans</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➡ diphthérie***-Tétanos-Polio-coqueluche acellulaire*** : 4<sup>ème</sup> rappel.</li> </ul>
<b>45 ans</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➡ diphthérie***-Tétanos-Polio : 5<sup>ème</sup> rappel.</li> </ul>
<b>65 ans</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➡ diphthérie***-Tétanos-Polio : 6<sup>ème</sup> rappel. <i>Puis rappel tous les 10 ans.</i></li> </ul>
<b>Rougeole-Oreillons-Rubéole</b> Après l'accouchement pour les patientes non immunisées.	
<b>Grippe</b>	Le vaccin est fortement recommandé tous les ans pour les personnes à risque et/ou âgées de 65 ans et plus. (Prise en charge à 100% par les organismes de protection sociale).
<b>Hépatite B</b>	Les enfants et adolescents qui ne l'ont pas été dès la naissance doivent être vaccinés. Les rappels ultérieurs ne sont indiqués que dans le cadre des dispositions de la délibération n° 64/CP du 19 avril 2017.
<b>Coqueluche</b>	Rappel fortement recommandé chez les adultes en contact avec les nouveau-nés et les nourissons trop jeunes pour avoir reçu les 3 doses de ce vaccin, si précédent rappel antérieur à 10 ans ou plus.

\* IDR 5UI: Intradermo réaction à la tuberculine

\*\* Vaccinations fortement recommandées, prises en charge à 100% par les organismes de protection sociale.

\*\*\* Concentration réduite.

**IMPORTANT : en cas de non respect du calendrier vaccinal, un rattrapage doit être réalisé dans les meilleurs délais.**

Ref. : Délibération du Congrès de la Nouvelle-Calédonie n°64/CP du 19 avril 2017

GOUVERNEMENT DE LA  
NOUVELLE  
CALÉDONIE

# AVANT DE PARTIR

## Maladies chroniques, affections longue durée

Pensez à prendre un stock suffisant pour au moins 3 mois de traitement car il existe des délais d'affiliation CAFAT et de remboursement des traitements.

Ce n'est pas la même caisse d'assurance. Une nouvelle affiliation est obligatoire. Si vous êtes suivi pour une affection de longue durée, le dossier de demande d'ALD devra être renouvelé à votre arrivée par votre nouveau médecin traitant à la CAFAT.

## Réseau de soins selon les sites

### KOUMAC

Le centre hospitalier Paula THAVOAVIANON dispose d'un service d'urgence, d'un service de médecine, d'une sage-femme et d'un service de radiologie (radio uniquement). Il est possible de faire des échographies par le chef des urgences. Une annexe de l'hôpital psychiatrique est présente sur Koumac avec un psychiatre, un psychologue et 2 infirmiers. Un pôle mère enfant est présent avec une infirmière puéricultrice, une sage-femme, une orthophoniste, une psychomotricienne, une diététicienne et la présence tous les 2 mois d'un pédiatre (uniquement sur orientation par le médecin généraliste).

Deux médecins généralistes, deux dentistes, deux ostéopathes, quatre cabinets infirmier et deux cabinets de kinésithérapie, Si besoin des médecins spécialistes il faut se rendre à Koné ou Nouméa.

Les sages-femmes présentes sur Koumac font le début de suivi de grossesse mais ne font pas d'échographies de suivi. Il faut se déplacer à Koné.

En dehors d'un psychiatre, il n'y a pas de médecin spécialiste permanent à Koumac. Une rotation de spécialistes est proposée par le centre hospitalier avec une fréquence variable (chirurgien viscérale et urologue).

La prise en charge des urgences pré hospitalières reste délicate en l'absence de SMUR. Les pompiers et les ambulances privées sont les seuls intervenants dans ce domaine.

### KONE

Depuis novembre 2018, un pôle Sanitaire du Nord est situé à proximité du rond-point de la Province Nord. Il s'agit d'un hôpital de proximité aux normes actuelles, desservant toute la province nord, avec les services suivants :

- Médecine polyvalente (dont hôpital de jour)
- Chirurgie générale et ambulatoire
- Maternité – gynécologie - puériculture
- Urgences et unité de surveillance continue
- Centre Médico-psychologique (psychologue, psychiatre, addictologie)
- Soins externes et consultations de médecine générale
- Cabinet dentaire

# AVANT DE PARTIR

Des vacations spécialisées sont organisées à raison d'une fois par mois pour de nombreuses spécialités.

Il existe aussi des cabinets libéraux au village à raison de :

- 2 dentistes,
- 4 médecins généralistes,
- 1 ophtalmologue,
- 1 cardiologue,
- 2 sage-femmes,
- 2 cabinets de masseurs-kinésithérapeutes,
- 1 orthoptiste,
- 2 ostéopathes.

Autres : 2 laboratoires d'analyse / 4 pharmacies sur la zone VKP / 1 opticien

Il n'y a pas d'orthodontiste à Koné. Il est nécessaire de se déplacer à Nouméa pour le premier rendez-vous et à minima Bourail pour la suite des soins.

## BOURAIL

Bourail dispose d'une pharmacie, d'un dispensaire, d'un laboratoire d'analyses et d'un centre de radiologie. Un certain nombre de spécialités médicales y est représenté sous forme de vacations : cardiologie, pneumologie, néphrologie (centre de dialyse), psychiatrie (rare) ; il existe également un cabinet de sage-femme libérale, 2 cabinets de kinésithérapie, des infirmiers libéraux. Son niveau est correct pour des soins non urgents ou peu spécialisés.

Il existe un cabinet dentaire et un orthodontiste.

Pour les soins plus importants ou pour des rendez-vous spécialisés, on se rend à l'hôpital de Koné (1h15 de route) ou de Nouméa (2h00 de route).

## NOUMEA

Services médicaux dans et autour de Nouméa :

MEDIPOLE de Koutio - 110 boulevard Joseph Wamytan - 98835 Dumbéa

(Standard 00 687 20 80 00 / Urgences 00 687 20 84 99).

Centre hospitalier neuf, il est doté de nombreux services médicaux, chirurgicaux, de gynécologie-obstétrique, de pédiatrie ainsi que d'un service d'urgences 24h/24.

# AVANT DE PARTIR

Centre hospitalier spécialisé de Nouville, (accueil 00 687 24 36 36). Spécialisé en psychiatrie.

Clinique Kuindu Magnin, Ile Nou Magnin Nouville, 5 rue Contre-Amiral Joseph du Bouzet  
Tel : 00 687 42 00 00

Urgences ouvertes de 7h à 23h, 7j/7 ; service de gynécologie obstétrique, et diverses spécialités médico-chirurgicales.

La quasi-totalité des spécialités y sont représentées ; Néanmoins les délais de Rendez-vous sont allongés par rapport à la Métropole dans certaines d'entre elles.

## 8. SOLDE, REMUNERATIONS ET PRESTATIONS FAMILIALES

---

En Nouvelle Calédonie, la solde et certains accessoires de solde sont indexés selon l'implantation géographique de l'unité d'affectation :

- Nouméa à 1,71 ;
- Autres communes indexation à 1,92.

Le calculateur Picasso, qui vous permet d'effectuer une simulation de solde, est disponible via le lien suivant :

<http://picasso.intradef.gouv.fr/#/>

En Nouvelle-Calédonie, les prestations familiales du personnel des armées sont versées par les organismes payeurs de rattachement (CERH Terre) directement sur la solde (personnel militaire).

Avant votre départ de métropole, il est impératif de signaler votre mutation en Nouvelle-Calédonie à votre caisse d'allocations familiales (CAF), et ce quel que soit le nombre d'enfants.

Celle-ci devra établir un certificat de mutation des prestations familiales, arrêté comme suit et à faire envoyer par la CAF aux adresses suivantes :

Pour le personnel de l'armée de Terre :

- au dernier jour du mois précédent votre affectation pour le personnel affecté le 1er du mois (ex : muté le 01/08, certificat établi au 31/07) ;
- au dernier jour du mois de rattachement dans l'affectation pour le personnel affecté en cours de mois (ex : muté le 10/08, certificat établi au 31/08).

L'expérience montre cependant que cette transmission est parfois imparfaite. Il est donc vivement conseillé d'être en possession d'un exemplaire du certificat de cessation de paiement lors de votre arrivée sur le territoire. Sollicitez la bienveillance de votre CAF, qui accepte généralement de délivrer une copie informatique de ce document.

Pour le personnel militaire, le coefficient d'indexation appliqué aux prestations familiales est de 2 quelle que soit l'unité d'affectation.

Le personnel ayant un seul enfant à charge peut bénéficier d'une allocation territoriale (alignement sur la réglementation locale) dont le montant varie en fonction des ressources.



# AVANT DE PARTIR

## 9. MUTUELLES ET ASSURANCES

---

### MUTUELLES

Vous êtes affilié UNEO, FORTEGO ou autres et souhaitez le rester :

Dans ce cas, n'oubliez pas d'écrire à votre mutuelle pour l'avertir que vous êtes muté en Nouvelle-Calédonie en y joignant votre ordre de mutation. Les démarches peuvent être effectuées en vous connectant à votre compte en ligne. Les formulaires correspondant à l'option choisie peuvent être scannés et envoyés avec la demande de modification. Vos feuilles de remboursement suite à des soins seront à adresser à la CAFAT (temps de traitement par la CAFAT : environ un mois. Il faudra ensuite les envoyer à MSH international. En pratique, il vous faut attendre deux à trois mois pour être remboursé complètement des frais de santé, ce qui peut parfois être long.

Vous souhaitez être affilié à une mutuelle locale :

Des mutuelles sont possibles, la mutuelle MPL, la mutuelle du commerce et **la mutuelle des fonctionnaires (qui permet d'avoir accès à des centres de vacances)**. Cette mutuelle possède le double avantage d'être très rapide tant dans les formalités d'adhésion que dans les remboursements, et d'être particulièrement abordable en termes de tarif. Si vous êtes affilié à une mutuelle locale, c'est directement à la mutuelle qu'il convient d'envoyer vos feuilles de remboursement. Le remboursement peut être plus rapide.

#### **Remarque :**

Sur le plan fiscal, en Nouvelle-Calédonie, les cotisations mutuelles sont déductibles de vos revenus.

Site internet de la mutuelle UNEO :

<http://www.groupe-uneo.fr>

Site Internet de la Caisse Nationale Militaire de Sécurité Sociale :

[www.cnmss.fr](http://www.cnmss.fr)

Site Internet de la Caisse de Compensation des Prestations Familiales, des Accidents du Travail et de Prévoyance des Travailleurs :

[www.cafat.nc](http://www.cafat.nc)

Formulaire CAFAT : liste des documents à fournir pour inscrire un de vos bénéficiaires. Formulaire et documents à remettre au bureau gestion du personnel à votre arrivée.

# AVANT DE PARTIR

Site internet de la Mutuelle MPL adresse : 85 bis, rte de l'anse VATA- Trianon BP 8183  
Nouméa CEDEX :

[www.mpl.nc](http://www.mpl.nc)

Site internet de la Mutuelle du commerce adresse 195 rue Roger Gervolino Aéroport  
BP P2 98851 Nouméa cedex.

[www.mutuelleducommerce.nc](http://www.mutuelleducommerce.nc)

Site internet de la Mutuelle des Fonctionnaires adresse 28 Rue Olry, Nouméa 98800,  
Nouvelle-Calédonie

<https://www.mdf.nc>

## ASSURANCE RAPATRIEMENT

Événement familial grave

**Il est vivement conseillé de souscrire une assurance rapatriement** visant à couvrir les frais d'un retour temporaire en cas d'évènement familial grave survenu en métropole ou de rapatriement sanitaire. Dans ce cadre, il est important de connaître les conditions de retour (nombre de personnes autorisées pour la famille notamment) de l'assurance rapatriement.

Comme chaque année, le Régiment préconise l'adhésion à cette assurance rapatriement et chaque année, des événements tragiques viennent frapper des familles qui n'ont pas souscrit à l'assurance rapatriement. Pour autant, elle peut couvrir jusqu'à 3 billets A/R pour la métropole, les frais d'hôtel et également la prise en compte des acheminements en taxi. Rappelons qu'un billet A/R de Nouméa à Paris peut atteindre les 3500 euros selon la période.

## 10. BANQUES ET ORGANISMES FINANCIERS

---

On trouve en NC des filiales locales des grands groupes bancaires métropolitains.

Votre compte en euros ne pourra pas servir pour des prélèvements automatiques locaux (téléphone, électricité,...). L'ouverture d'un compte local en Nouvelle-Calédonie est donc obligatoire. L'immense majorité des commerces acceptent les CB de métropole, ainsi que tous les distributeurs automatiques (au moins trois à Koumac et quatre à Koné), qui vous permettent donc de régler le reste en numéraire. Les frais bancaires des banques locales peuvent être importants.

En complément d'informations, la BCI, la Société Générale et l'OPT (se renseigner pour les autres) permettent d'ouvrir un compte depuis la métropole et donc de l'approvisionner avant le départ, en règle générale comme le taux de change est fixe les banques ne prennent pas de frais bancaires pour les virements de banque métropolitaines à banque néo calédonienne.

Il vous faudra bien insister auprès de sa banque métropolitaine, certaines agences ne connaissent pas l'existence de cette possibilité, pourtant bien utile.

Pour les clients de la banque postale en métropole qui conserveront leur carte de crédit : le service certi-code ne fonctionnera pas avec un numéro de téléphone local. Il est conseillé de prendre rendez-vous avec votre conseiller financier pour trouver une parade à ce problème.

### **Attention :**

Renseignez-vous auprès de votre banque quant aux frais bancaires demandés lors des opérations financières, de et vers la Nouvelle-Calédonie.

Les cartes bancaires de métropole permettent de retirer de l'argent liquide (francs Pacifique, CFP) et d'effectuer des paiements sans payer de frais de change. Cependant, les chéquiers en euros sont inutilisables (l'utilisation de chèques est encore très répandue sur le territoire, notamment pour les formalités administratives).

Une ouverture de compte peut être réalisé avant votre départ grâce à Internet. Les documents d'inscription vous seront envoyés à votre domicile métropolitain. En le créditant via un virement avant votre départ, vous aurez à disposition à votre arrivée un compte crédité en CFP immédiatement disponible. Le délai moyen d'obtention d'un chéquier est d'une semaine et il faut compter environ un mois pour obtenir une carte bancaire.

# AVANT DE PARTIR

Liste des banques présentes en Nouvelle-Calédonie (il s'agit des succursales qui transmettront ultérieurement vos demandes aux agences locales: Koumac, Koné, Bourail, Nouméa):

- CENTRE FINANCIER DE L'OPT

7, rue E. Porcheron - Quartier Latin - 98899 NOUMEA CEDEX

Tél : 00 687 26 88 00

Email : cfn@opt.nc Internet : [www.opt.nc](http://www.opt.nc)

- BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT

54, avenue de la Victoire BP K5 98800 NOUMEA CEDEX

Tél : 00 67 25 69 79

Email : bci-direct@bci.nc Internet : [www.bci.nc](http://www.bci.nc)

- BNP - NOUVELLE-CALÉDONIE

37, av. H. Lafleur - BP K3 98849 NOUMEA CEDEX

Tél : 00 687 25 84 00

Email : bnp.nc@bnpparibas.com Internet : [www.bnp.nc](http://www.bnp.nc)

- BANQUE DE NOUVELLE-CALÉDONIE

13, rue de la Somme - BP L3 98849 NOUMEA CEDEX

Tél : 00 687 25 74 00

Email : crc@bnc.nc Internet : [www.bnc.nc](http://www.bnc.nc)

- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CALÉDONIENNE DE BANQUE

44, rue de l'Alma - BP G2 - 98848 NOUMEA CEDEX

Tél : 00 687 25 64 07

Email : nicole.delefortrie@sgcb.nc Internet : [www.sgcb.nc](http://www.sgcb.nc)

Liste des banques présentes sur les sites du RSMA-NC :

- BANQUE CALÉDONIENNE D'INVESTISSEMENT

<https://www.bci.nc>

Téléphones :

Agence Koumac : +687 25.53.77

Agence Koné : +687 25.53.80

Agence Bourail : +687 25.69.92

# AVANT DE PARTIR

- SOCIÉTÉ GÉNÉRALE CALÉDONIENNE DE BANQUE

<https://www.sgcb.nc>

Téléphones :

Agence Koumac : +687 25.79.85

Agence Koné : +687 47.21.58

Agence Bourail : +687 25.63.00

- BNP - NOUVELLE-CALÉDONIE

<https://www.bnpparibas.nc>

Téléphones :

Agence Koumac : +687 25.85.31

Agence Koné : +687 25.85.28

- CENTRE FINANCIER DE L'OPT

<https://www.opt.nc>

Téléphones :

Agence Koumac : +687 20.23.20

Agence de Koné : +687 20.22.50

Agence Bourail : +687 44.70.55

## 11. EMPLOIS DES CONJOINTS

---

La Nouvelle-Calédonie est compétente en matière de droit du travail ce qui entraîne plusieurs conséquences :

- le Pôle Emploi n'est pas représenté sur le territoire. Vous n'aurez donc aucune indemnité de retour à l'emploi. Cependant, il vous sera possible de vous inscrire comme demandeur d'emploi, sans indemnisation, auprès du service de l'emploi et du placement de la direction de l'économie, de la formation et de l'emploi (DEFE) de la Province Sud et auprès du Centre d'Actions pour l'Emploi (CAP EMPLOI) pour la Province Nord. Attention : l'inscription ne peut se faire que sur place ;
- les lois pays n°2010-9 du 27/07/2010 et 2016-17 du 19/12/2016 donne la priorité d'emploi aux personnes justifiant d'une certaine durée de résidence sur le territoire. C'est une contrainte importante mais pas un frein majeur à l'emploi. En effet, si les employeurs ne trouvent pas la ressource, ils peuvent recruter des résidents temporaires. De plus, les CDD de moins de 3 mois ne sont pas concernés.

Toutefois, le droit à l'inscription à Pôle Emploi en métropole ne sera pas perdu. En effet, selon le Règlement général de l'assurance chômage du 14 mai 2014, le conjoint bénéficie pour s'inscrire à Pôle Emploi comme demandeur d'emploi d'un délai maximum de 4 ans décomposé de la manière suivante :

- d'un délai de 12 mois à la fin du contrat de travail pris en considération pour l'ouverture du droit;
- d'un allongement des périodes pouvant aller jusqu'à 3 ans, sous réserve que l'intéressé a été conduit à démissionner pour accompagner son conjoint qui s'était expatrié pour occuper un emploi salarié ou une activité professionnelle non salariée hors du champ d'application visé à l'article 4 du règlement général de l'assurance (c'est-à-dire hors territoire métropolitain, des DOM, de St Pierre et Miquelon, St Barthélémy et St Martin).

Pour conserver ce droit, le conjoint devra donc démissionner dans le dernier mois avant son départ pour la Nouvelle-Calédonie. Sur sa lettre de démission, il doit mentionner qu'il démissionne pour suivre son conjoint militaire muté en Nouvelle-Calédonie, et joindre l'ordre de mutation. Il n'a pas besoin de s'inscrire à Pôle Emploi puisqu'il a 4 ans maximum à compter de sa date de démission pour le faire.

## 12. ADMINISTRATION

---

Pour votre circuit, un certain nombre de documents sont nécessaires. Aussi, vous devrez vous munir et préparer les documents suivants :

### Documents militaires

- Passeport (validité couvrant la totalité du séjour + 6 mois) ;
- Ordre de mutation ;
- Carte d'identité militaire ;
- Permis de conduite militaire ;
- Cartes du service national des enfants recensés ;
- Relevé de clôture du carnet informatique (SMCAT de votre affectation d'origine) ;
- Concession de passage gratuit (pour les mariés accompagnés) ou message d'autorisation de venue de famille ;
- Bulletins de solde des deux derniers mois ;
- Carte de circulation sécurisée et carte de réduction SNCF Famille ;
- Amener les plaques métalliques d'identité militaire.

### Documents civils

- Passeports (validité couvrant la totalité du séjour+ 6 mois) ;
- Cartes d'identité civiles, livret de famille ;
- Permis de conduire civil – permis de conduire international (si permissions à l'étranger (Australie, Nouvelle-Zélande, etc...)) ;
- Dossier de déménagement intégral (documents relatifs à la caisse maritime, au véhicule, au garde-meubles ou au repli) ;
- Copie intégrale du jugement de divorce pour le personnel concerné ;
- Carnets de vaccination – Carnets de santé des enfants ;
- Dossiers scolaires complets (admission en classe supérieure si nécessaire et certificat de radiation) ;
- Originaux de diplômes (et certificat de cession d'activités du dernier employeur) pour les conjoints désirant travailler ou photocopies certifiées conformes ;
- Avis d'imposition A-1 et A-2 (pièces indispensables) ;
- Factures des appareils et objets précieux importés (+ 3 mois) ;
- Relevé d'informations d'assurance voiture (« certificat bonus-malus ») ;
- Photos d'identité pour tous les membres de la famille (vous gagnerez ainsi du temps dans vos démarches) ;
- Certificat de mutation des prestations familiales.

Votre parrain sera désigné pour effectuer les démarches administratives :

### Avant l'arrivée :

Il assure les prises de rendez-vous avec les différentes administrations et il apporte son conseil.



# AVANT DE PARTIR

## Au cours de la semaine avant l'arrivée :

Il passe au point d'accueil du Bureau Logement pour retirer l'attestation d'attribution du logement afin de faire ouvrir si besoin, les compteurs d'eau et l'électricité (demande une procuration au nouvel arrivant), puis récupère les clés du logement.

Il visite le logement afin de préparer au mieux l'arrivée de la famille (nettoyage en cas d'une longue période d'inoccupation du logement, approvisionnement du réfrigérateur, mise en place d'une bouteille de gaz, remplacement des matelas, présence d'un lit « bébé » si besoin, etc...).

Il perçoit une caisse « popote ».

## Après l'arrivée :

Il prévoit dès les premiers jours une visite de la ville et de ses principaux centres d'intérêt.

Il fait faire une reconnaissance du lieu de travail (préalablement au circuit d'arrivée), des écoles, des administrations, des grands commerces, clubs sportifs...

## CONTACTS

### Adresses postales :

Vous n'aurez pas de boîtes aux lettres dans votre logement, votre adresse pour l'envoi du courrier sera les suivantes en fonction de votre lieu d'affectation.

RSMA-NC / BP 41 / 98850 KOUMAC

RSMA-NC CFP2 / BP 38 / 98860 KONE

RSMA-NC CFP3 / BP 88 / 98700 BOURAIL

MSMA / 11 BD VAUBAN / 98800 NOUMEA

Téléphone

(00 687) 47 88 15

Président des officiers :

[laurent.chouilly@rsma.nc](mailto:laurent.chouilly@rsma.nc)

Président des sous-officiers :

[anthony.bouchaud@rsma.nc](mailto:anthony.bouchaud@rsma.nc)

Président des engagés volontaires :

[jonathan.gisselbrecht@rsma.nc](mailto:jonathan.gisselbrecht@rsma.nc)

## 13. CONDITIONS D'ENTREE ET DE SEJOUR DES RESSORTISSANTS ETRANGERS EN NOUVELLE CALEDONIE

---

Tout conjoint ou enfant mineur, ressortissant d'un pays étranger, qui souhaite séjourner en Nouvelle-Calédonie doit, après l'expiration d'un délai de 3 mois, être muni d'une carte de séjour valable en Nouvelle-Calédonie. L'octroi de la carte de séjour temporaire est subordonné à la présentation d'un visa de long séjour, qui est délivré préalablement à l'entrée sur le territoire par les services consulaires français du pays de résidence du demandeur, ou par les préfetures en métropole.

L'ordonnance du 20 mars 2002 prévoit toutefois que certaines catégories d'étrangers peuvent obtenir une carte de séjour « vie privée et familiale » sans être soumises à l'obligation de justifier d'un visa de long séjour. Il s'agit des catégories énumérées aux articles 17-4° et suivants :

- étrangers père ou mère d'un enfant français mineur et résidant en Nouvelle-Calédonie (c'est-à-dire installé de manière durable et suffisamment ancienne sur le territoire préalablement à l'entrée du parent étranger),
- étrangers qui justifient de liens personnels et familiaux en Nouvelle-Calédonie anciens, stables et intenses,
- étrangers apatrides ainsi que leurs conjoints et enfants,
- étrangers malades résidant habituellement sur le territoire de la République dont l'état de santé nécessite une prise en charge médicale.

En conséquence, hormis les catégories d'étrangers limitativement énumérées ci-dessus, les titulaires d'un titre de séjour délivré par la France sont donc bien soumis à l'obligation de visa long séjour pour prétendre à la délivrance d'une carte de séjour valable en Nouvelle-Calédonie, y compris les conjoints de français et les parents d'enfants français.

Un contact doit être utilement établi avec le bureau des étrangers et de la nationalité du Haut-commissariat en amont de l'affectation afin de recueillir les informations utiles à chaque situation individuelle :

<http://www.nouvelle-caledonie.gouv.fr/Demarches-administratives/Accueil-des-etrangers>

Nous contacter :

Tel : 23.03.29 (08h à 12h)

Email :

[etrangers@nouvelle-caledonie.gouv.fr](mailto:etrangers@nouvelle-caledonie.gouv.fr)

# AVANT DE PARTIR

## 14. SCOLARITE EN NOUVELLE CALEDONIE

Le système éducatif de la Nouvelle-Calédonie est pratiquement identique à celui de la France métropolitaine. De légères différences proviennent de la formation des enseignants du cycle primaire et du contenu qui peut être adapté pour intégrer des spécificités historiques, géographiques et culturelles propres au territoire. **Le calendrier scolaire est lui totalement différent !**

### L'école maternelle et l'école primaire en Nouvelle-Calédonie

Une chose importante à connaître est le calendrier scolaire qui est adapté au climat découlant de la situation géographique du territoire. En fonction des années, il peut varier d'un jour ou deux. Voici le calendrier scolaire de la Nouvelle-Calédonie (pour l'année scolaire 2024) :

- la rentrée scolaire des élèves : le lundi 12 février ;
- la 1<sup>re</sup> période de vacances : du samedi 30 mars au dimanche 14 avril ;
- la 2<sup>e</sup> période de vacances : du samedi 1<sup>er</sup> au dimanche 16 juin ;
- la 3<sup>e</sup> période de vacances : du samedi 03 au dimanche 18 août ;
- la 4<sup>e</sup> période de vacances : du samedi 05 au dimanche 20 octobre ;
- les vacances d'été : à partir du samedi 14 décembre ;
- la rentrée scolaire suivante pour les élèves : non fixée à ce jour.

Dans l'enseignement public, les inscriptions des élèves dans les écoles maternelles et élémentaires sont gérées par les directrices et les directeurs des établissements. Les parents doivent inscrire leurs enfants dans l'école du quartier de résidence. La responsabilité pédagogique du collège et des écoles primaires est attribuée au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, et plus particulièrement à la DENC (Direction de l'enseignement de la Nouvelle-Calédonie).

Pour les élèves arrivant en cours d'année scolaire calédoniennes, les règles de scolarisation locale indiquent qu'il termine l'année scolaire au sein du niveau dans lequel il était s'il arrive en classe après le 31 mai (très grande majorité des cas). En quittant la Nouvelle-Calédonie, l'admission en classe supérieure pourra être demandée sous réserve d'avoir obtenu l'avis favorable de son école calédonienne.

### Exemple :

Un enfant dont les parents sont mutés en Nouvelle-Calédonie en 2024 est en CE1 sur le cycle scolaire métropolitain 2023-2024.

A son arrivée sur le territoire, il terminera l'année scolaire calédonienne en CE1 en décembre 2024. Il entrera en CE2 en février 2025 puis en CM1 en février 2026. Pour un TSHM de 2 ans, à la mutation retour de ses parents au PAM 2026, les parents demanderont son admission en CM2 lors de sa rentrée scolaire métropolitaine en septembre 2026.

# AVANT DE PARTIR

## Point particulier :

- Pour les élèves qui auraient un niveau suffisant pour réaliser un saut de classe, le dossier doit être validé par les équipes pédagogiques de l'école perdante. La mention « passage dans la classe supérieure » du livret de fin d'année scolaire n'est pas suffisante. Le dossier de saut de classe doit être complet et présenter l'élève avec le niveau supérieur validé.
- Sans cette procédure, l'élève est maintenu dans le niveau de la classe d'origine. L'admission en classe supérieure à l'arrivée en Nouvelle-Calédonie se révèle **exceptionnelle**, sur décision du conseil des maîtres et après évaluation des compétences acquises.

## Exemple :

Un enfant dont les parents sont mutés en Nouvelle-Calédonie en 2024 est en CE1 sur le cycle scolaire métropolitain 2023-2024. Au regard du cycle scolaire calédonien, l'équipe pédagogique de son école, en liaison avec ses parents estime qu'il peut faire un saut de classe. La procédure doit être totalement finalisée pour l'inscription en Nouvelle-Calédonie afin de présenter cet élève comme provenant d'une classe de CE2. Il terminera alors l'année scolaire calédonienne en CE2 jusqu'en décembre 2024.

## Point de vigilance :

Dès réception de l'OMI, nous vous conseillons de mettre en relation les équipes pédagogiques des établissements « perdants » et « gagnants » afin d'ajuster au mieux la scolarité de votre enfant.

Pour inscrire votre enfant dans une école maternelle ou élémentaire, vous devez fournir les documents suivants :

- une photocopie du livret de famille ;
- un justificatif de domicile (attestation de logement du RSMA-NC) ;
- une photocopie de la carte de couverture sociale (RUAMM, aide médicale, mutuelle) ;
- le certificat de vaccination comportant un descriptif détaillé ;
- un certificat de radiation de l'école précédente.

Vous pouvez inscrire votre enfant quand il est né avant le 1er juin et qu'il est âgé de 3 ans. Par exemple, s'il est né avant le 1er juin 2021, il peut participer à l'année scolaire

# AVANT DE PARTIR

2024. Lorsque l'enfant est né avant le 1er juin et qu'il a plus de 5 ans, l'inscription est obligatoire !

## Collèges et lycées en Nouvelle-Calédonie

Un jeune qui provient d'un établissement situé en métropole doit en principe être inscrit dans le niveau recommandé par le responsable de l'école d'origine, mais c'est le directeur de l'établissement d'accueil qui choisit le niveau dans lequel sera envoyé l'élève. Pour inscrire votre enfant dans un collège de Nouvelle-Calédonie, vous devez fournir les documents suivants :

- les bulletins scolaires de l'année en cours ;
- l'avis du responsable d'établissement concernant le niveau préconisé ou la décision d'orientation du directeur de l'école précédente ;
- un justificatif de domicile ;
- l'exéat (le certificat de radiation) de l'école d'origine ;
- une photocopie du livret de famille ;
- un certificat prouvant que les vaccinations de l'élève sont à jour ;
- une photocopie du dossier scolaire peut parfois être réclamée.

### Attention :

Il n'existe pas de Lycée général sur Koumac et sur Bourail. La scolarisation de votre enfant (lycéen) en cas d'affectation sur ces sites devra se faire sur la ville de Pouembout (à côté de Koné) à 1h15 de route de Koumac et de Bourail. Les élèves y sont placés en internat. Afin de soulager les familles dans l'acheminement des enfants scolarisés, le RSMA-NC a mis en place un système de navette - armé par les parents - de récupération des élèves le vendredi et le dimanche soir.

KOUMAC (CCLI et CFP1)

### Maternelle et Primaire :

- Groupe scolaire maternelle Bwadouvalan (tél : 47 62 21)
- Ecole primaire publique Charles Mermoud (tél : 47 62 91)
- Ecole publique privée Felp de Wanap (tél : 42 78 22)

Horaires :

- Matin : 07h45 à 11h30
- Après-midi : 13h00 à 15h45
- Vendredi après-midi : 13h00 à 15h00

Les rentrées des nouveaux élèves 2023 pourraient être regroupées autour de 2 dates principales, 31 juillet pour le PAM de juillet, 21 août pour le PAM d'août.

# AVANT DE PARTIR

## Collège :

- Collège de Koumac (tél : 47 62 81)

## Horaires :

- Matin : 07h30 à 11h40
- Après-midi : 12h50 à 16h00
- Vendredi après-midi : 12h50 à 14h45

## Lycée :

- Antenne du Lycée professionnel (tél : 47 62 27)

## KONE (CFP2)

La répartition des élèves dans écoles et collèges se fait en fonction du lieu de domicile sauf pour l'immaculée. Un ramassage scolaire (public et privé) existe.

## Maternelle et Primaire :

- Écoles primaire les Allamandas
- École primaire les Flamboyants
- École primaire les Cigales
- École primaire Téari
- École privée Immaculée

## Collège :

- Collège de Koné
- Collège de Paiamboué (Koné)

## Lycée :

- Lycée de Pouembout (Bac généraux, Bac pro (filiale agricole), BTS DARC (Développement de l'Agriculture des Régions Chaudes))

## Université :

Une antenne de l'Université de Nouvelle-Calédonie (UNC) a ouvert en août 2020. La formation proposée est une licence économie et gestion.

## BOURAIL (CFP3)

## Primaire :

- Ecole primaire Les Lys d'eau
- Ecole primaire Louise Michel
- Ecole primaire privée : Saint Joseph (maternelle / primaire).

## Horaires du primaire :

- lundi, mardi, jeudi : 07h45 - 11h15 et 12h50 - 15h10.
- mercredi : 07h45 - 11h30.
- vendredi : 07h45 - 15h05.

Tenue pour l'école primaire privée : chaussures fermées (pas de tongs) + tee-shirt école.

# AVANT DE PARTIR

La majorité des enfants des familles sont inscrits à l'école privés saint Joseph qui se situe à 300 mètres de la compagnie.

## Collège :

- Collège Louis Léopold Djiet
- Collège privé : Sacré Cœur (tél : 44 11 09).

Horaires collège :

- tous les jours : 07h30 - 11h35 et 13h25 - 15h15.
- Possibilité d'ateliers : 15h15 - 16h15.

Fournitures : prévoir trousse + fournitures classiques (surligneur, blanco, gomme, colle, scotch, stylos, ciseaux, compas, équerre, rapporteur, règle plastique, feutres, crayons couleur, rouleau couvre-livre...) mais surtout calculatrice scientifique FX82.

Tenue pour le collège privé : chaussures fermées (pas de tongs) + pack vêtements haut école

## Lycée :

- Lycée professionnel Saint François d'Assise
- Lycée professionnel Père Gueneau

Il n'y pas de lycée général. Il faut se rendre soit sur Nouméa soit sur Pouembout.



# ARRIVEE SUR LE TERRITOIRE

## 1. ACCUEIL A L'AEROPORT

---

À l'aéroport de La Tontouta (45 kilomètres de Nouméa) et après les formalités de douane et d'inspection phytosanitaire, vous serez attendus et accueillis par une délégation du SMA. Cette délégation a pour mission d'assurer votre transport jusqu'à votre logement.

Présentez-vous spontanément à elle !

Les arrivées ont lieu tard dans la nuit (entre 22h et 23h). Pour cette raison, le personnel affecté à Bourail, Koné ou Koumac effectue une halte dans un hôtel à 20 kilomètres au nord de l'aéroport et ne reprend la route qu'à partir de 08h00 le lendemain matin. Le personnel affecté à Nouméa pourra quant à lui rejoindre directement le logement attribué (45 minutes de route).

La première journée est consacrée au transport et à l'installation dans les différentes garnisons (1h15 pour Bourail, 2h30 pour Koné et 3h45 pour Koumac). Cependant le temps d'échange entre personnel montant et descendant étant particulièrement contraint, la passation de consignes doit commencer au plus tôt (le jour même).

Le personnel nouvellement affecté est présenté aux couleurs la semaine suivante (lundi matin aux couleurs régimentaires). La tenue est le petit blanc pour les ayants droits, la T22 pour les EVAT et EVSMA. Cette présentation s'accompagne d'un circuit arrivée notamment pour le personnel affecté dans les compagnies isolées et à la MSMA. Votre parrain organisera le tour régimentaire (cf. fiche n°12 « Avant de partir »).

# ARRIVEE SUR LE TERRITOIRE

## 2. FISCALITE

---

La Nouvelle-Calédonie est compétente en matière fiscale. Vous acquittez donc un impôt sur le revenu au gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et non plus à l'Etat français pour les revenus perçus en N-C (y compris la fraction de prime d'éloignement perçue en métropole).

Les deux systèmes sont très proches en règle générale.

Arrivé sur le territoire, il vous faudra impérativement déclarer votre changement d'adresse fiscale à votre ancienne DFP en métropole. Vos revenus 2024 seront ensuite à déclarer en deux étapes.

### Fraction locale

En mars 2025, vous devrez déclarer vos revenus localement (déclaration à remettre au centre des impôts avant le 01/04/25) pour la période allant de votre date d'arrivée jusqu'au 31 décembre 2024.

### Fraction métropolitaine

La direction des services fiscaux de Nouméa n'étant pas rattachée à la Direction Générale des Impôts, il ne faudra pas omettre de déclarer vos revenus en métropole pour la période allant du 1er janvier 2024 jusqu'à votre date d'arrivée en Nouvelle-Calédonie. Si votre changement d'adresse fiscale a été réalisé et bien pris en compte par votre ancienne DFP, les formulaires de déclaration fiscale vous parviendront de métropole. Bien évidemment, si vous déclarez vos revenus via Internet, vous aurez toujours la possibilité de le faire depuis la Nouvelle-Calédonie.

Pour obtenir des informations sur les impôts en métropole :

Centre des impôts des non-résidents

10 rue du centre - TSA 10010 - 93465 NOISY-LE-GRAND CEDEX

Tel : 00 33 (0) 1 72 95 20 42

Email : [nonresidents@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:nonresidents@dgifp.finances.gouv.fr)

# ARRIVEE SUR LE TERRITOIRE

## 3. COUVERTURE MEDICALE

---

Tous les militaires affectés en Nouvelle-Calédonie pour une période supérieure à 6 mois sont affiliés d'office (ainsi que leur famille) au régime unifié d'assurance maladie maternité (RUAMM) géré par la CAFAT, organisme de sécurité sociale.

Dès votre arrivée sur le territoire, vous bénéficierez de la couverture de la CAFAT. Les dépenses de santé survenues avant votre affiliation officielle seront remboursées de façon rétroactive dès l'obtention de votre numéro d'assuré.

### Affiliation à la CAFAT

Les modalités au profit de l'administré (militaire ou civil des armées) seront réglées lors de du circuit « arrivée » auprès du bureau secrétariat DRH. Le dossier sera renseigné sur place (se munir de son passeport ou de sa carte nationale d'identité ainsi que d'un relevé d'identité bancaire local) puis transmis à la CAFAT par la cellule.

### Points particuliers

- les enfants de plus de 21 ans scolarisés ne sont pas rattachés à la couverture médicale de leurs parents et doivent souscrire l'assurance volontaire étudiants auprès de la CAFAT ou de La Mutuelle des étudiants (études en métropole) pour bénéficier d'une couverture sociale ;
- pour le personnel pacsé ou en concubinage, il est impératif de fournir pour chacun des partenaires un acte de naissance intégral datant de moins de 3 mois. Il est donc préférable que les administrés arrivent avec ce document ;
- il n'y a pas de tiers payant pour les frais médicaux de consultation ; les pharmacies pratiquent le tiers payant ;
- le fonctionnement de la mutuelle est le même qu'en métropole : la CAFAT peut transmettre elle-même la feuille de remboursement à la mutuelle, à condition d'en faire la demande auprès de la CAFAT ;
- votre cotisation à la mutuelle est déductible des revenus déclarés en Nouvelle-Calédonie ;
- en cas d'hospitalisation, une demande d'entente préalable est à effectuer auprès de votre mutuelle.
- 

### Contact CAFAT

4 rue du général Mangin BP L5 98849 Nouméa cedex

Tél : 25 58 00

Internet : [www.cafat.nc](http://www.cafat.nc)

## 4. SCOLARITE A L'ETRANGER

---

Pour ceux qui souhaitent scolariser leur enfant en Australie ou en Nouvelle-Zélande en attendant la rentrée de février 2025 il existe la possibilité de faire un trimestre ou plus en collège (de la 6e à la terminale) australien ou néo-zélandais.

- Australie Pour une scolarité en Australie, différentes informations sont disponibles sur les sites ci-dessous :

<https://www.eqj.com.au/apps/find-a-school-default.html>

[www.etudes-australie.com](http://www.etudes-australie.com) ou par mail à [info@etudes-australie.com](mailto:info@etudes-australie.com)

Attention, les dossiers doivent être clôturés en août.

- Nouvelle-Zélande Pour une scolarité en Nouvelle-Zélande, le point de contact est le suivant :

Ariane Meneut, Managing Director

Office: +64 9 575 0118 - Mobile: +64 21 075 4671

[www.nouvellezealandeservices.com](http://www.nouvellezealandeservices.com)

PO Box 125 139, St Heliers, Auckland 1740

## 5. LOGEMENT OU HEBERGEMENT

---

### Démarches liées à la prise en charge du logement

- Avant votre arrivée, vous devez :

Vous connecter transmettre une demande de logement au Bureau Logement du RSMA-NC en plus de la demande d'autorisation de venue de famille.

Assurer votre logement : attention aux conditions particulières appliquées par votre assureur / garantie contre le vol vivement conseillée.

- Avant votre arrivée, votre parrain devra :

Récupérer l'attestation de logement auprès du Bureau Logement.

Prendre en compte les clés.

Faire mettre en service le compteur d'eau le cas échéant.

Faire mettre en service le compteur électrique ; (prévoir procuration vers le parrain).

Faire mettre en service la ligne téléphonique.

- Après votre arrivée, vous devrez :

Passer à la cellule droits-individuels pour mettre en place la retenue sur solde pour le logement et l'ameublement. Le personnel pris en charge est soumis à une contribution financière calculée en fonction des revenus.

Calcul de la retenue indivisible pour le logement et l'ameublement :

Solde de base brute X 10% X taux d'indexation •

### Démarches liées à la prise en compte de l'hébergement en bâtiment-cadres

L'accès à l'hébergement à titre gratuit (sauf prestations accessoires) est ouvert à du personnel non ayant droit identifié sous le dénominateur « éligible ».

Pour autant, le personnel ayant droit reste toujours prioritaire sur le personnel éligible.

Ainsi, si l'ensemble des ayants droits a été logé, l'attribution d'un hébergement se fait dans l'ordre de priorité suivant :

- Sous-officiers célibataires géographiques, officiers célibataires et célibataires géographiques ;

Pour 1 an : personnel civil de la catégorie C célibataire géographique puis le personnel civil de la catégorie A et B.

Les chambres disposent d'une kitchenette. Elles sont d'une surface approximative de 20 m<sup>2</sup>. (Une attention toute particulière doit être portée au volume de bagages transporté)

# GARNISON ET CONTACTS UTILES

## 1. KOUMAC

---

### SITUATION

Située à 365 kms de Nouméa soit environ 4h de route, cette bourgade, de plus de 3 980 habitants, est entourée de quatre tribus et compte de nombreuses stations d'élevage. L'aérodrome se trouve à 4 kms du rond-point central du village. Le massif de la Tiébaghi qui surplombe le village est un site minier de la Société le Nickel (S.L.N.) où un grand nombre des habitants de Koumac travaille.

Koumac regroupe cinq agglomérations villageoises :

- Les villages et lieux dits de Koumac : Panouna, Chagrin, Karembé et Paagoumène.

Six tribus sont rattachées à la commune : Pagou, Paop, Kaarack, Wanap 1 et 2, et Galagawi. Koumac, « Nixûmwak » est située sur l'aire coutumière HOOT MA WAAP, et la langue vernaculaire parlée est le phwa xumwaak.

Du point de vue du RSMA-NC, c'est la portion centrale du régiment. Outre l'antenne médicale, deux compagnies sont présentes :

- La CCLI (compagnie de commandement de logistique et d'instruction) à laquelle appartient l'état-major et trois sections de formation initiale chargée de faire le 1er mois de « classes » des stagiaires ;
- La 1er CFP : compagnie de formation professionnelle.



# GARNISON ET CONTACTS UTILES

## HISTORIQUE

Le nom de Koumac est cité pour la première fois en 1846 par les missionnaires de Ballade, village situé sur la Côte Est. Le 24 juin 1846, monseigneur DOUARRE, évêque d'AMATA, achète un terrain situé à Koumac. Cette transaction est signée en présence des chefs coutumiers Oualaït, Bouarrate, Tombo et Manésaou et par les Révérends Pères Jumillon et Montrouzier.

La première installation de colons débute en 1863 par la création d'un "store" (magasin d'approvisionnement de brousse). La colonisation est ensuite suspendue jusqu'à la découverte de la mine de cuivre en 1875. A partir de 1900, les découvertes minières se succèdent surtout à Tiébaghi. Avec le transfert des services publics de Gomen, l'agglomération de Koumac devient une réalité officielle juste après la seconde guerre mondiale. En 1936, la population atteignait 500 habitants, 1 000 en 1976 et le dernier recensement de 2009 en dénombre 3 206.

Les premiers élans de développement se font avec l'exploitation industrielle du chrome sur le dôme de Tiébaghi. Viendra ensuite la création d'un centre de ravitaillement approvisionné fréquemment par le bateau "TOUR DE COTE".

Comme pour la plupart des communes de brousse, l'urbanisation se développe autour de l'axe de la RT1 avec de grandes villas enfermées dans la végétation. Le petit centre « commercial » adopte une architecture plus moderne et se situe en retrait sur la rue Georges Baudoux où la municipalité, les implantations de nombreux commerces et industries couvrent la plus grande partie des besoins. La création de la zone industrielle est officielle dès les années 90 et se poursuit actuellement.

## LA VIE À KOUMAC

Koumac est un village de brousse où vivent environ 3 500 habitants, le village le plus proche se situe à environ une heure de route. Nouméa se trouve à 365 kms de distance, ce qui sous-entend environ 4 heures de route, l'aller et le retour dans la journée est difficile. La circulation de nuit est proscrite du fait de la présence d'animaux (chevaux, cerfs, etc.), la rendant trop dangereuse.

Koumac est donc un village éloigné de la province Nord.

Concernant le travail des conjoints, le village principalement rural ne propose pas beaucoup de possibilités. Il y a cependant plusieurs garderies pour les enfants dont deux conventionnées, il y a peu d'assistantes maternelles. Koumac se compose d'une petite communauté où tout le monde se connaît et où les rapports humains sont chaleureux.

Le village dispose d'un certain nombre de commodités, il y n'y a pas de grandes surfaces comme on peut le voir en métropole, bien souvent, il faut faire le tour de celle-ci pour trouver ce qu'on recherche.

Un travail de préparation pour cette nouvelle affectation est nécessaire. Il faut apprendre à gérer l'éloignement du fait de l'implantation de Koumac sur le territoire calédonien, mais aussi parce que, pour certains, ce séjour sera le premier où vous



# GARNISON ET CONTACTS UTILES

quitterez amis et famille. La distance avec la métropole est élevée, le décalage horaire important (l'été en N-C +10 heures, l'hiver + 9 heures) ce qui ne facilite pas les contacts immédiats. Les moyens de communication modernes et les bons conseils des « anciens » vous permettront de vous habituer rapidement à ce nouvel environnement. Lorsque vous aurez contact avec votre parrain et votre prédécesseur, demandez-leur ce qui est utile à Koumac et faites votre caisse maritime en fonction de leurs réponses et du logement qui vous sera attribué.

## SANTÉ

Le Centre Hospitalier Paula THAVOAVIANON dispose d'un service d'urgence, d'un service de médecine, d'un centre mère enfant, d'un service de suite de soins et d'un service de psychiatrie. Il possède aussi un service de radiologie.

Les radiographies sont envoyées par mail à Nouméa pour interprétation. La réalisation d'échographies est possible par le chef de service des urgences.

Deux médecins généralistes, deux dentistes, trois ostéopathes et deux cabinets de kinésithérapie, une sage-femme, sont présents. Si besoin des médecins spécialistes se référer à partie « santé sur Koné (100 kms) »

En dehors d'un psychiatre, il n'y a pas de médecin spécialiste permanent à Koumac. Une rotation de spécialistes est proposée par le centre hospitalier avec une fréquence variable.

La prise en charge des urgences pré hospitalières reste délicate en l'absence de SMUR. Les pompiers et les ambulances privées sont les seuls intervenants dans ce domaine.

Vous y trouverez également un dentiste, kiné, ostéopathe.

## COMMERCES

Dans le village, il est possible de trouver tous les produits de première nécessité. Si les prix sont plus élevés qu'en métropole, les marchés locaux permettent de trouver fruits et légumes à des prix raisonnables selon les saisons. Koumac souffre de son éloignement mais la vie s'est organisée en conséquence et il est très facile de se faire livrer un panier de fruits et légumes chaque semaine. Il vous sera peut-être utile de passer par Koné ou Nouméa de temps en temps pour aller dans les magasins spécialisés ou grandes surfaces.

## SÉCURITÉ

Une gendarmerie est implantée à Koumac et la mairie dispose d'un garde champêtre (équivalent à une police municipale). Il y a, comme dans toute agglomération, quelques vols à Koumac. Il ne faut pas perdre ses réflexes de métropole et continuer à ranger et sécuriser le matériel qui reste à l'extérieur de la maison car il s'agit principalement de vols d'opportunité réalisés la nuit.

# GARNISON ET CONTACTS UTILES

Les chiens errants peuvent aussi créer des problèmes à certaines périodes de l'année. En règle générale les résidents conduisent prudemment dans le village, respectant le code de la route et agissant avec courtoisie.

La vitesse sur les routes de Nouvelle-Calédonie est limitée à 110 km/h, compte tenu des dégradations de la chaussée causées par la rudesse du climat, cette vitesse n'est pas appropriée à tous les segments de route. Il faut être vigilant.

## ENSEIGNEMENT

Koumac dispose d'une école maternelle, d'une école primaire et d'un collège.

Le lycée le plus proche est situé à Pouembout, au Sud de Koné soit à 1h15 de route à partir de Koumac (lycée agricole, technologique et enseignement général-filières d'enseignement général : S – E/S).

L'année scolaire est décalée, elle commence mi-février et se termine en décembre, le rythme scolaire se décrit de la façon suivante : 7 semaines d'école puis deux semaines de congés (voir site du vice rectorat).

## LOISIRS

Voir le guide d'accueil de la mairie de Koumac. Il existe une « Marina » également à Koumac qui permet de mettre à l'eau son bateau aisément et ainsi de profiter du lagon de Calédonie et rejoindre les îlots.

Une journée d'information se tiendra au RSMA-NC mi-septembre, vous pourrez y rencontrer les principaux clubs sportifs ou artistiques de la commune, le CSA, la mairie de Koumac.

[www.mairie-koumac.nc](http://www.mairie-koumac.nc)

## Le CSA

Activités sportives et artistiques proposées par le CSA année 2022-2023 :

- Section lapidaire ;
- Section VA'A / KAYAK ;
- Section équitation ;
- Section pétanque ;
- Section vélo,
- Section Trail.

Tout volontaire peut créer une section sans problème afin de faire partager sa passion.

Une présentation des activités CSA sera réalisée début septembre 2023 lors du forum des arrivants.

# GARNISON ET CONTACTS UTILES

Centre de secours du SIVM NORD (Eric Blum)	42.37.71
SIVM NORD CESD – Centre d’Enfouissement et de Stockage des Déchets	42.54.84
N° d’urgence des pompiers	18 / 78.29.34
Secours en Mer - SNSM	16 / 75.02.26
Brigade de Gendarmerie Nationale	47.89.50
CHN Hôpital Paula Thavoavianon	15 / 42.65.00
Médecins : FORCIN P.	47.58.55
ROTH-HEITZ M.	47.57.58
CHS Centre spécialisé Albert Bousquet	42.76.56
Centre Mère Enfant	47.63.70
Pharmacie les Hibiscus	47.59.60
Air Calédonie – Compagnie aérienne	47.53.90
Gare routière – Bus Rai	05.81.61
Yalap Bélep – Transport maritime	42.57.74
Capitainerie de Pandop	47.34.34
Comité de Foire de Koumac	42.78.77
Gardes Nature de Koumac	42.89.62
Clinique vétérinaire du Récif	27.80.50
EEC - Agence	47.61.18
Aqua Nord – Agence de Koumac	42.37.43
DENC – Direction de l’Enseignement de la NC	47.68.40
Collège de Koumac	47.62.81
Internat provincial	47.61.13
ALP – Antenne du Lycée professionnel	47.62.27
Ecole Primaire Charles MERMOUD	47.62.21
Ecole Maternelle Bwadouvalan	47.62.91
FELP Wanap – Ecole privée	42.78.22
MIJ – Mission Insertion Jeunesse	79.20.13
CAP EMPLOI	47.19.91
Office Municipal des Sports	95.13.31
OPT – Agence de Koumac	20.23.20
RSMA NC – Service Militaire Adapté	47.88.14

# GARNISON ET CONTACTS UTILES

## 2. KONE

---



### SITUATION

Situé à 267 km de Nouméa, Koné est le chef-lieu de la province Nord. Il compte environ 8300 habitants et s'étend sur 373 km<sup>2</sup>. Il est la capitale administrative de la province Nord et accueille aussi l'hôtel du président de la province Nord.

Entouré par 9 tribus, le village se trouve entre le massif du Koniambo, site sur lequel est prélevé le minerai de nickel, la plage de Foué, où des fouilles archéologiques ont mis à jour un site d'habitat austronésien (1000 av JC) et enfin la route transversale Koné-Tiwaka qui permet de se rendre vers l'Est.

Au nord de Koné, l'usine du nord de la société KNS à Vavouto offre de nombreuses retombées économiques, notamment sur la zone VKP (VOH-KONE-POUEMBOU), malgré la conjoncture économique actuelle.

La ville de Koné connaît la plus grosse croissance de Nouvelle-Calédonie et continue de se développer. De nombreux projets continuent de fleurir dans Koné et dans la zone VKP particulièrement active ces dernières années. Il faut replacer cela dans le contexte calédonien, Koné et ses environs comptent environ 15 000 habitants (petite ville métropolitaine) mais on y trouve maintenant beaucoup plus de services et d'infrastructures facilitant le quotidien des familles.

Pour le RSMA-NC, Koné abrite la 2e compagnie de formation professionnelle autonome en termes d'infrastructure (ordinaire et infirmerie).

# GARNISON ET CONTACTS UTILES

D'un point de vue historique, le bourg européen a été érigé en municipalité en 1887 et fut établi autour d'un poste militaire, créé en 1879 et aujourd'hui occupé par la gendarmerie. La mission catholique fut fondée en 1891, mais l'église ne date que de 1954. Koné est le centre administratif de la province Nord. De ce fait, le village accueille la délégation du Haut-commissariat pour la province Nord (Subdivision administrative Nord ou SAN). Entre Pouembout et Koné se dressent les bâtiments de style néo-mélanésien de l'assemblée et des bureaux de la province Nord.

## VIVRE A KONÉ

Koné est une petite ville en pleine croissance, ainsi de plus en plus de commodités y sont disponibles. A majorité Kanak, Koné bénéficie d'une ambiance particulièrement chaleureuse. Cependant, l'emploi des conjoints restent complexifiés par la loi de pays qui priorise l'emploi local. Ajouté à cela une vie chère, un travail d'anticipation est nécessaire afin de préparer les familles à avoir une activité discontinue et à changer certaines habitudes métropolitaines.

## SANTE

Depuis novembre 2018, un pôle Sanitaire du Nord est situé à proximité du rond-point de la Province Nord. Il s'agit d'un hôpital de proximité aux normes actuelles, desservant toute la province nord, avec les services suivants :

- Médecine polyvalente (dont hôpital de jour) ;
- Chirurgie générale et ambulatoire ;
- Maternité – gynécologie - puériculture ;
- Urgences et unité de surveillance continue ;
- Centre Médico-psychologique (psychologue, psychiatre, addictologie) ;
- Soins externes et consultations de médecine générale ;
- Cabinet dentaire.

Des vacances spécialisées sont organisées à raison d'une fois par mois pour de nombreuses spécialités.

Il existe aussi des cabinets libéraux au village à raison de :

- 2 dentistes ;
- 4 médecins généralistes ;
- 1 ophtalmologue ;
- 1 cardiologue ;
- 2 sage-femme ;
- 2 cabinets de masseurs-kinésithérapeutes ;
- 1 orthoptiste ;
- 2 ostéopathes.

**Autres : 2 laboratoires d'analyse / 4 pharmacies sur la zone VKP / 1 opticien**

# GARNISON ET CONTACTS UTILES

Il n'y a pas d'orthodontiste à Koné. Il est nécessaire de se déplacer à Nouméa pour le premier rendez-vous et à minima Bourail pour la suite des soins.

## COMMERCES

Globalement, Koné dispose de toutes les commodités d'une petite ville de métropole. De plus, la majorité des magasins de Nouméa livrent gratuitement dans ceux de Koné. Toutes les banques calédoniennes sont représentées :

- la Banque Calédonienne d'Investissement ;
- la société générale calédonienne (affiliées CASDEN qui donne des prix aux fonctionnaires sur les frais de fonctionnement de compte) ;
- la banque de Nouvelle-Calédonie, la BNP PARIBAS de Nouvelle-Calédonie ;
- l'office des Postes et des télécommunications.

Un large panel de magasin alimentaire est sur place :

- supermarché Leader-Price (de meilleure facture qu'en métropole) ;
- supermarché TEARI avec galerie commerciale, boulangerie ;
- cave à vins ;
- opérateur mobile ;
- une quinzaine de boutique ;
- des commerces en centre-ville (U Express avec boucherie) ;
- un marché le samedi matin ;
- une boucherie à Pouembout ;
- stations-services (dont une équipée d'un supermarché ouvert 7/7 et 24/24).

Les offres de location et d'achat de voiture sont variées : EUROPCAR (réduction pour les militaires), Ford location, Point rouge, ADA, Hertz, Parking du nord, Nord motors.

D'autres commerces sont répartis sur le territoire :

- une Maison de la presse ;
- des Quincailleries ;
- des Coiffeurs ;
- des esthéticiennes ;
- des garages automobiles ;
- une auto-école ;
- un aérodrome (liaisons aériennes avec Nouméa-Magenta) ;
- Darty ;
- FLY .
- First déco .
- Mr Bricolage .
- fleuriste, magasin de vêtements, de pêche, de chasse....



# GARNISON ET CONTACTS UTILES

## SECURITE

Les forces de l'ordre détiennent un éventail de capacités similaire à celui que détiennent celles de métropole. Il faut donc appliquer les mêmes règles de précaution afin d'éviter les vols. Les militaires ne sont pas ciblés sur le territoire, le port du treillis est donc autorisé sans moyen d'auto-défense en secteur civil.

La vitesse sur les routes de Nouvelle-Calédonie est limitée à 110 km/h, compte tenu des dégradations de la chaussée causées par la rudesse du climat, cette vitesse n'est pas appropriée à tous les segments de route. Il faut être vigilant.

## ENSEIGNEMENT

Au centre du village de Koné, la crèche Epo de Natira est conventionnée (ouverte en 2020). Elle offre les mêmes standards que les crèches métropolitaines.

La répartition des élèves dans les écoles et les collèges se fait en fonction du lieu de domicile sauf pour l'immaculée (cf carte ci-dessous). Un ramassage scolaire (public et privé) existe. Cependant, les inscriptions ont lieu de mi-janvier à mi-février et les places sont limitées.

### ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES :

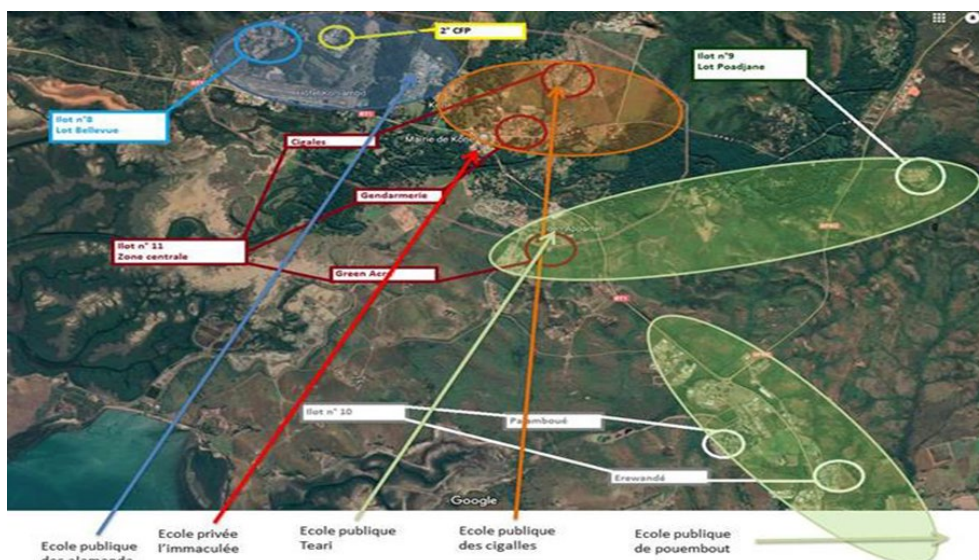
École primaire les Allamandas

École primaire les Flamboyants

École primaire les Cigales

École primaire Téari

École privée Immaculée



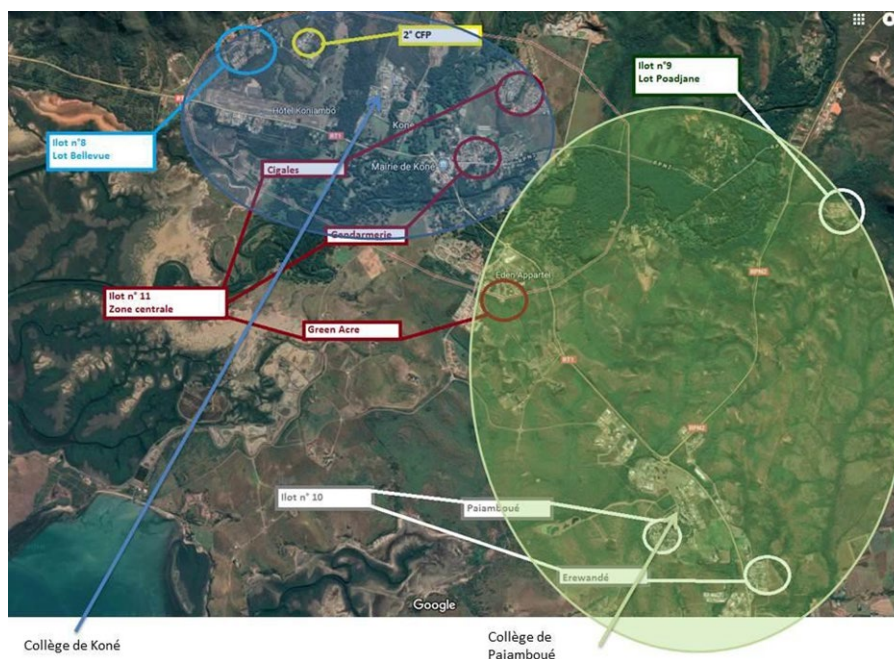


# GARNISON ET CONTACTS UTILES

## COLLEGES :

Collège de Koné

Collège de Paiamboué (Koné)



## LYCEE :

Lycée de Pouembout

BAC généraux

BAC pro (filière agricole)

BTS DARC (Développement de l'Agriculture des Régions Chaudes)

## UNIVERSITE :

Une antenne de l'Université de Nouvelle-Calédonie (UNC) a ouvert en août 2020. La formation proposée sera une licence économie et gestion.

## LOISIRS

De nombreuses associations artistiques et sportives existent, vous pouvez faire des balades à cheval (centres équestres) ; des randonnées pédestres ; des balades en canoë Kayak ; de la salle de sport, de la danse, tous les sports collectifs, du crossfit, de la natation, ...

<https://www.province-nord.nc/sport/disciplines-sportives>

# GARNISON ET CONTACTS UTILES

Le lien ci-dessus vous permettra de trier les clubs par zone et/ou activité.

La plage de Foué, même si elle n'incite pas à la baignade car elle est recouverte de brindilles et l'eau n'est pas toujours très claire mais elle permet la pratique de la planche à voile, stand-up paddle et du kite-surf (pour les confirmés). Il existe aussi une mise à l'eau en dur pour accès au Lagon.

Le CSA est uniquement implanté à Koumac (1h de route) mais vous en bénéficiez.

## CULTURE

Il existe plusieurs points d'activité culturel : un Cinéma à 2 salles, une médiathèque avec salle de spectacle, une bibliothèque et un Centre culturel proposant de nombreuses activités (expositions etc...)

# GARNISON ET CONTACTS UTILES

## 3. BOURAIL

---

### SITUATION

Le « village » comme l'appelle les habitants de Bourail est composé d'environ 5 à 6000 habitants et est situé en province sud. Elle est située à 2 heures de route de Nouméa et à environ 2h30 de Koumac. Malgré l'expansion de la ville de Koné plus au nord de l'île, la ville de Bourail est encore appelée la capitale de la Brousse. À l'échelle de la métropole, Bourail est un village de moyenne montagne.

Et qui dit petit village, dit que tous arrivent à se connaître, au moins de vue... Ainsi, la fréquentation des bouraillais constitue un excellent facteur d'intégration et de découverte des activités typiquement calédoniennes : chasse au cerf (prononcer cerfe), la pêche à la langouste, la chasse sous-marine, les balades à dos de cheval. Les mélanésiens de la tribu voisine de Pothé excellent dans les parties de criquet accompagnées d'un pique-nique de pain-marmite. D'autres vous feront découvrir volontiers, après avoir fait la traditionnelle coutume, leur mode de vie communautaire ou leur paradis terrestre fait de simplicité : la pêche à l'écrevisse, ...

### LES LOGEMENTS

Le RSMA-NC a débuté son installation en juillet 2020 et continue de s'implanter dans la ville.

Une partie des familles est logée sur le camp de Nandaï appartenant au RIMAP-NC, à environ 8 kms au nord de Bourail. En effet, ce camp possède une « cité familles » composée de différents logements (maisons individuelles, mitoyennes ou appartements), située dans une zone calme et aérée et disposant de plusieurs aménagements voués aux familles (aires de jeux pour enfants, installations sportives).

Le camp fait actuellement l'objet de nombreux travaux de rénovation (Voirie et réseaux divers, mise en peinture des villas, ect..)

Les autres logements sont situés sur la commune de Bourail et ses alentours, dans le secteur civil. Une bonne partie se situe dans Bourail centre et à FSH, un quartier calme composé de belles maisons. Les établissements scolaires et les commerces sont situés à proximité de la ville.

# GARNISON ET CONTACTS UTILES

Caserne de Bourail



Le détachement du RSMA de Bourail s'est implanté sur une zone professionnelle du GIEP (centre de formation professionnelle pour adulte) qui est maintenant une zone partagée entre les deux entités. Celle-ci possède de nombreuses plateformes de formation professionnelle de très bonne qualité. Des travaux de rénovation sont prévus jusqu'en 2025.

## ENSEIGNEMENT :

Les établissements scolaires ne manquent pas sur Bourail :

### Niveau primaire :

2 écoles primaires publiques : LES LYS D'EAU - LOUISE MICHEL.

1 école primaire privée : SAINT JOSEPH (maternelle / primaire).

Horaires du primaire :

- lundi, mardi, jeudi : 07h45 - 11h15 et 12h50 - 15h10.
- mercredi : 07h45 - 11h30.
- vendredi : 07h45 - 15h05.

Tenue pour l'école primaire privée : chaussures fermées (pas de tongs) + tee-shirt école.

Quelques enfants sont inscrits à l'école privée saint Joseph qui se situe à 300 mètres du détachement.

# GARNISON ET CONTACTS UTILES

## Niveau collège :

Un collège public : LOUIS LEOPOLD DJIET.

Un collège privé : SACRE CŒUR.

Horaires collège :

- tous les jours : 07h30 - 11h35 et 13h25 - 15h15.
- possibilité d'ateliers : 15h15 - 16h15.

Fournitures : prévoir trousse + fournitures classiques (surligneur, blanco, gomme, colle, scotch, stylos, ciseaux, compas, équerre, rapporteur, règle plastique, feutres, crayons couleur, rouleau couvre-livre...) mais surtout calculatrice scientifique FX82.

Tenue pour le collège privé : chaussures fermées (pas de tongs) + pack vêtements haut école.

## Niveau lycée :

2 lycées professionnels : SAINT FRANCOIS D'ASSISE - PERE GUENEAU

Il n'y a pas de lycée général. Il faut aller en Internat sur Nouméa ou Pouembout.

## SANTÉ

Bourail dispose :

- d'une pharmacie ;
- d'un dispensaire ;
- d'un laboratoire d'analyses ;
- d'un centre de radiologie.

Un certain nombre de spécialités médicales y est représenté sous forme de vacations :

- cardiologie ;
- pneumologie ;
- néphrologie ;
- psychiatrie (rare).

Il existe également :

- un cabinet de sage-femme libérale ;
- 2 cabinets de kinésithérapie ;
- des infirmiers libéraux.

Pour les soins plus importants ou pour des rendez-vous spécialisés, on se rend à l'hôpital de Koné (1h15 de route) et de Nouméa (2h00 de route). Un orthodontiste est également présent au village.

# GARNISON ET CONTACTS UTILES

## LES BANQUES

Deux agences bancaires sont implantées à Bourail :

- la Société Générale ;
- la BCI (banque calédonienne d'investissement).

## LES LOISIRS

À Bourail, vous trouverez en matière de sport et d'activités diverses :

### CSB :

Club sportif bouraillais (badminton, cyclisme, tennis, va'a, tir à l'arc, rugby, course à pied, randonnées, trail,..)

### Arts martiaux:

Bourail judo club, jujitsu, self-defense féminin, YMK club taekwondo Bourail, karaté club bouraillais.

### Danse :

Ecole de danse « Équilibre », association Setenta Familia Bourail, association danse country West.

### Musique :

Espace Pitit Son, école municipale de musique.

Centre équestre l'Oxer, Big banana surf club, Hatha Yoga, Yoga air, Gym, Déva Bourail golf club, association des rodéos men de Bourail, Kart cross NC, Wahoo Bouraillais (pêche au gros), Bourail gun club (ball trap)

Mais aussi : un club de scrabble, une bibliothèque et un cinéma.

## LES « BONS PLANS » DE BOURAIL

### COMMERCES :

Bourail offre de nombreuses possibilités, tant par ses commerces que par les loisirs proposés.

Ce petit bourg dispose de l'essentiel pour faire vivre correctement des familles.

Il y a de nombreux magasins et l'on peut y trouver tout ce qu'il faut.

Les principaux commerces sont :

Un leader-price, trois discounts, trois quincailleries, plusieurs boucheries, une vinothèque, un coiffeur, trois stations-services, deux garages autos, quelques restaurants, ect...



# GARNISON ET CONTACTS UTILES

## ACTIVITES :

À Nandaï :

Activités du CSA des FANC (forces armées de NC) : le camp dispose d'une section multi-activités qui permet de pratiquer : piscine, salle musculation, kitesurf, wakeboard, sports nature, va'a.

Activités IGESA (toute la semaine sauf WE et jours fériés) pour des activités manuelles encadrées par une animatrice IGESA : couture, encadrement, peinture sur porcelaine, décorations diverses.



La foire agricole et artisanale de Bourail est un rendez-vous incontournable de Nouvelle-Calédonie.

Elle a lieu au champ de foire de Tène, tous les ans au début du mois d'août.





# GARNISON ET CONTACTS UTILES

## LE CAMP DE NANDAÏ

Situé à environ 8 kilomètres de Bourail en direction de Koumac, le camp de Nandaï est occupé par le RIMaP-NC. Environ 20 personnels en mission longue durée et une compagnie tournante en mission de 4 mois. Les familles vivant sur le camp bénéficient facilement des quelques loisirs, en particulier pour les activités sportives avec différentes infrastructures telles que des terrains de volley, multisport, tennis, la piscine et la salle de musculation, ainsi que les parcours de footing. C'est une particularité du camp de Nandaï : les activités « militaires » côtoient fréquemment les activités « familles et/ou



civiles ».

Récemment rénovée, elle n'est pas encore ouverte au public. En attente de certification ERP.

En partant vers le littoral, vous trouverez du plus près au plus loin et dans la même direction :

### **La plage de la Roche Percée.**

Grande plage de sable gris/noir située à 20 minutes du camp. Seul endroit de la Nouvelle Calédonie où les vagues ne se fracassent pas sur la barrière de corail mais viennent s'échouer sur une plage. Excessivement chaude l'été, cette plage est très agréable en saison fraîche. De nombreux calédoniens s'y baignent, y font du surf ou du paddle malgré la présence à l'extrémité de la plage de la sortie de la rivière Néra et de sa mangrove qui voit fréquemment des requins bouledogues venir s'y aventurer. Cette plage est aussi un lieu de ponte important des tortues où les périodes des naissances font l'objet d'une protection et de visites guidées.

Vous y trouverez aussi un snack et une pizzeria, un « bar » de plage, un centre de plongée et quelques randonnées à faire.

Dans la rivière La Néra, deux mises à l'eau (wharf) existent pour ceux qui possèdent un bateau. L'océan se trouve dès la sortie de La Néra et l'Île Verte et sa magnifique plage de sable blanc fin, à l'entrée du lagon Sud de Bourail, n'est qu'à 15-20' de navigation.

# GARNISON ET CONTACTS UTILES

## **Le domaine de Déva.**

Ce vaste domaine qui longe toute la plage de Poé (commune de Bourail) est orienté vers le tourisme et les loisirs avec de nombreux circuits de VTT et de randonnées pour tous les niveaux, un golf de 18 trous et un parcours sportif.

## **Le Sheraton.**

L'ouverture en juillet 2014 d'un hôtel 5 étoiles sur le domaine de Déva, le Sheraton, a complété les activités de loisirs que proposait la région. Les prix sont un peu excessifs mais cela complète agréablement les autres activités plus « broussardes » avec des activités plus « haut de gamme ». Notamment avec un restaurant, une piscine et un centre aérobie.

## **La plage de Poé.**

Le lagon à Bourail a la particularité d'être très proche de la côte, à la différence de l'immense majeure partie de l'île. Situé toutefois à 3-4 km, il est constitué de différentes parties qui donnent des zones de couleurs distinctes au lagon :

1 zone mi- sable blanc vaseux, mi- sol dur corallien, recouvert d'algues donnant une couleur très sombre sur une distance de 50 à 300 m selon les endroits. Une grande partie est à l'air libre lors de la marée basse.

1 zone de couleur bleu clair profonde de 1 à 2 m, de 300 à 500 m de large avec du sable blanc granuleux, qui dispose de quelques « patates » ou groupe de « patates » de corail deci-delà.

1 zone bleue intense constituée de sable blanc fin, profonde de plus de 2 m sur 500 à 800 m, dans laquelle il est fréquent de croiser des raies, des tortues.

1 zone corallienne marron sur laquelle viennent s'échouer les vagues face au large. C'est LA zone « habitée » du lagon de Poé où la faune marine prospère.

Quelques activités de loisirs, peu nombreuses mais variées, sont offertes le long de cette plage : camping (y compris sauvage) : bateau fond de verre, kitesurf, paddle, kayaks, planche à voile, voile, jets ski, 2 « bars » de plage...



# GARNISON ET CONTACTS UTILES

Centre de secours de Bourail	44.76.00
Sapeur-Pompiers	44.16.16
SIVM SUD– Centre d’Enfouissement et de Stockage des Déchets	05.00.55
N° d’urgence des pompiers	18
Brigade de Gendarmerie Nationale	44.88.10
CENTRE Médicaux et Sociaux, Dispensaire	20.46.30
Cabinet de radiologie Bourail	44.15.95
Cabinet de cardiologie	44.22.66
Pharmacie de Bourail	44.11.33
Snack le relais – Bus Rai	44.14.55
Comité de Foire de Bourail	53.53.51
Gardes Nature (ROLLAND Olivier)	20.35.47
Clinique vétérinaire les cagous	44.17.44
EEC – Agence de Bourail	44.11.10
Collège du SACRE COEUR	44.11.09
Collège LOUIS LEOPOLD DJIET	44.12.52
Internat provincial Bourail	44.11.05
Ecole Primaire LOUISE Michel	44.11.53
Ecole Maternelle Les Lys d’eau	44.13.49
Enseignement catholique	44.11.03
Lycée Professionnel PERE GUENEAU	44.11.28
Lycée Professionnel FRANCOIS D’ASSISE	44.13.76
DEFE	20.37.01
Office Municipal des Sports de Bourail	44.19.17
OPT – Agence de Bourail	44.70.50
Mairie de Bourail	44.11.16
Service général de Nandaï	46.34.53
RSMA NC – Service Militaire Adapté	44.40.61

# GARNISON ET CONTACTS UTILES

## 4. NOUMEA

---

### SITUATION

Nouméa est la plus ancienne commune de la collectivité néo-calédonienne. Créée en 1854 sous le nom de Port-de-France pour servir de centre administratif et militaire à la présence française en Nouvelle-Calédonie, elle prend le nom « Nouméa », le 2 juin 1866. Elle s'est développée avec la colonisation, notamment du fait de la présence du bagne, mais aussi grâce à l'activité minière depuis les années 1870.

Cette vaste commune de 5000 hectares constitue le centre névralgique du territoire. Elle concentre avec les communes limitrophes plus de 66% de la population du territoire. La plupart des institutions politiques et économiques y sont regroupées ainsi que nombre d'infrastructures.

Nouméa reste l'une des villes les plus industrialisées de l'Outre-mer français, par le biais surtout de l'usine de transformation de nickel de Doniambo, mais aussi par la présence d'un réseau assez dense de petites industries produisant pour le marché local, surtout dans les secteurs de l'agroalimentaire et des biens intermédiaires. Mais l'économie est avant tout tertiaire, avec une présence importante des fonctions et services publics d'État, de la Nouvelle-Calédonie, de la Province Sud et de la ville. Les activités touristiques, bien que peu développées comparativement à d'autres agglomérations d'Océanie, sont surtout balnéaires et concentrées dans les baies au sud.

De même, la présence de boutiques de luxe ou d'habillement dans son centre-ville, ses bistrotts, restaurants et boulangeries lui ont valu le surnom touristique de « Paris du Pacifique »

Nouméa est le chef-lieu de la Nouvelle-Calédonie, elle est donc le siège du Haut-commissariat, résidence du délégué du gouvernement de la République française, ainsi que du Congrès de la Nouvelle-Calédonie (organe législatif du territoire), du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, de l'administration centrale néo-calédonienne, du Sénat coutumier, du Conseil économique social et environnemental, du vice-rectorat, d'une cour d'appel et de la plupart des établissements publics d'État.

C'est également le chef-lieu de la Province Sud, elle accueille donc l'Hôtel de la Province (appelée aussi la « Maison Bleue »). Le centre-ville abrite également le Conseil coutumier de l'aire Djubéa-Kaponé.

Elle est de plus le siège central de la zone de défense et de sécurité de la Nouvelle-Calédonie (qui comprend aussi Wallis-et-Futuna), par conséquent du commandement supérieur des Forces armées en Nouvelle-Calédonie (FANC), du commandement de la gendarmerie et du commissariat central (ou Hôtel de police) de la police nationale pour cette zone.

Pour ce qui est de la coopération internationale, Nouméa est le siège du secrétariat général de la Communauté du Pacifique et de plusieurs consulats.



# GARNISON ET CONTACTS UTILES

A la fois capitale, ville commerçante et administrative, c'est aussi une ville balnéaire et industrielle. Lovée au cœur de sept collines et bordée par sept baies, Nouméa bénéficie d'un site exceptionnel.



La Maison du SMA est située en centre-ville au 11 boulevard Vauban.

Cette antenne créée en 2015, constitue un point d'appui pour le recrutement et pour l'insertion des volontaires du régiment. Elle a également pour rôle de maintenir les liens essentiels entre les organisations institutionnelles, les partenaires économiques et le régiment.

## LA VIE A NOUMEA

### Le centre-ville

La place des cocotiers constitue le centre de la vieille ville. Tout autour les grandes artères accueillent nombres de boutiques, de banques et diverses échoppes. Le quartier latin est l'un des plus anciens de Nouméa, ses bâtiments coloniaux et ses restaurants lui confèrent un certain charme et le marché couvert n'est pas très loin. Tous les matins, produits frais et marchandises en tout genre s'accumulent sur les étals. Port-Moselle se trouve juste à côté et sa marina abrite les chalets en bois des agences de loisirs nautiques.

### Baie des citrons – Anse Vata

Les plages des baies se prêtent à la détente ou à la pratique du sport nautique. Au coucher du soleil, les restaurants et bars s'animent à l'heure où le centre-ville se vide. Restaurants, bars et discothèques attirent les noctambules. L'Anse Vata accueille deux casinos et les plus grands complexes hôteliers de Nouméa.



# GARNISON ET CONTACTS UTILES

## Nouvelle

La presque-île de Nouvelle abrite le Sénat Coutumier et l'ancien baignoir très bien réhabilité. Témoin d'un passé pas si lointain, le baignoir s'anime le soir pour des spectacles ou des sons et lumières.

## Quémo

Ce quartier résidentiel très paisible abrite de très belles habitations contemporaines qui jouxtent une mangrove luxuriante. Une balade dans ce lieu vous permettra de découvrir cet écosystème particulier.

## Ducos

Si cette zone industrielle ne présente aucun charme, elle est idéalement placée au Nord de la capitale et vous y trouverez toutes les grandes surfaces dont vous aurez besoin.

## Faubourg Blanchot

Entre le centre-ville et les baies, le faubourg Blanchot est une zone pavillonnaire très agréable. On y trouve de très belles maisons coloniales, pour lesquelles un parcours découverte a été mis en place par l'office du tourisme.



## SANTE

Malgré le nombre restreint de certains professionnels de santé, ce qui peut imposer une longue attente pour certaines rendez-vous, Nouméa et sa périphérie est la seule agglomération à regrouper toutes les spécialités sur le territoire et elle dispose de deux structures hospitalières majeures.

### Le Médipôle / Centre Hospitalier Territorial Gaston Bouret

Après un passé d'hôpital maritime puis militaire, le CHT est devenu un établissement public en 1981. Situé sur le site du Médipôle de Koutio, dans la commune de Dumbéa (province Sud), il est l'établissement public hospitalier de référence de la Nouvelle-

# GARNISON ET CONTACTS UTILES

Calédonie en matière de médecine, de chirurgie et d'obstétrique. C'est également le plus grand service hospitalier du territoire.

## Clinique Kouido-Magnin

La Clinique apporte une réponse adaptée, professionnelle et durable aux enjeux de santé publique locaux, notamment dans le Sud. Ce projet fait suite à la décision du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en 2001, de regrouper les trois cliniques privées du territoire en une seule structure. Ce regroupement est effectif depuis le 25 septembre 2018, date d'ouverture de la clinique.

## COMMERCES

La majorité des boutiques et les plus grandes enseignes du territoire sont regroupées sur l'agglomération de Nouméa. Si le centre-ville regroupe l'essentiel des boutiques de mode ou de luxe, les zones industrielles situées dans la périphérie Nord de l'île font la part belle aux centres commerciaux très largement fréquentés par la population de tout le territoire (centre commercial Kenu-Inn, Dumbea Mall...).

## SECURITE

Nouméa regroupant plus des 2/3 de la population, l'essentiel des forces de l'ordre y est regroupé. Toutes les communes de l'agglomération disposent d'une police municipale, en complément des dispositifs de la Police Nationale et de la Gendarmerie.

Néanmoins, comme dans toute grande agglomération, de petits larcins sont rapidement commis et les règles élémentaires de sûreté s'appliquent comme partout en métropole.

La Police Nationale effectue régulièrement des contrôles de vitesse sur les voies express qui desservent l'agglomération et les premiers radars automatiques seront installés dans l'année 2024.

## ENSEIGNEMENT

Nouméa dispose d'un très grand nombre d'écoles maternelles et primaires, de plusieurs collèges et de plusieurs lycées, privés ou publics.

L'université de la Nouvelle-Calédonie et son campus sont situés à Nouville et de nombreux centres de formations en alternance sont présents à Nouméa.

Comme le reste du territoire, l'année scolaire est décalée, elle commence mi-février et se termine en décembre.

## LOISIRS

La ville de Nouméa est une ville dynamique et jeunes avec un nombre important de parcs pour les enfants et les promenades en bordures des baies sont incrustées de nombreuses infrastructures de sports.

Elle dispose de beaucoup d'attraits et propose de nombreuses activités diverses et pour tous les goûts, parmi elles :



# GARNISON ET CONTACTS UTILES



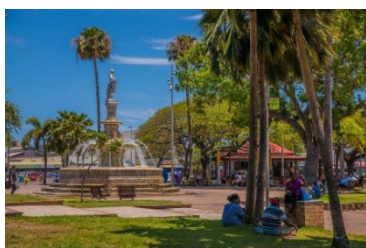
Le centre culturel Tjibaou



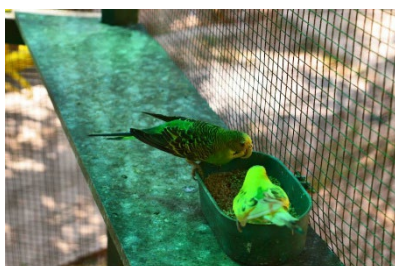
L'aquarium du Lagon



La baie des citrons



La place des cocotiers



Le parc forestier



Le marché de Nouméa

Le Lagon au large de Nouméa regorge également d'îlots à visiter :



L'îlot maitre



L'île aux canards



Le phare Amédée

# GARNISON ET CONTACTS UTILES

Adresses utiles		
Maison du SMA 11 Boulevard Vauban 98800 Nouméa	<a href="mailto:chef-msma-nc@rsma.nc">chef-msma-nc@rsma.nc</a>	+687 47 88 21
Mairie de Nouméa 16 rue du général Mangin 98800 Nouméa	<a href="http://www.noumea.nc">www.noumea.nc</a>	+687 27 31 15
Université de NC Avenue James Cook 9 8800 Nouméa	<a href="http://www.unc.nc">www.unc.nc</a>	+687 29 02 90
Vice-rectorat 22 avenue du maréchal Foch 98800 Nouméa	<a href="http://www.ac-noumea.nc">www.ac-noumea.nc</a>	+687 26 61 00
Annuaire des écoles	<a href="http://www.denc.gouv.nc">www.denc.gouv.nc</a>	//
Médipôle / CH Gaston Bourret 110 Bd Wamytan 98835 Dumbéa sur mer	<a href="http://www.cht.nc">www.cht.nc</a>	+687 25 66 66
Clinique Kouindo Magnin 5 rue du contre-amiral Joseph du Bouzet 98800 Nouméa	<a href="http://www.clinique.nc">www.clinique.nc</a>	+687 42 00 00
Commissariat central 36 rue de Sébastopol 98800 Nouméa	//	+687 24 33 00
Services publics	<a href="http://www.service-public.nc">www.service-public.nc</a>	//

1. Fiche de renseignements sur la famille

**Ce document est à remplir et à nous transmettre dès réception du Guide.** Le renvoi de cette déclaration déclenche la procédure de recherche du logement. Vous recevrez l'attribution de logement arrêtée après la commission logement.

2. Mémento des cadres du RSMA-NC

Ce mémento complète les informations EMSOME et les stages d'acculturation SMA. Il vous présente le Régiment du Service militaire adapté de Nouvelle-Calédonie, le territoire Calédonien et la pédagogie du SMA.

3. Guide du parrain

Ce document édité par les FANC établit la « fiche de tâches » de votre parrain.

4. Trombinoscope

Trombinoscope du RSMA-NC version 2023.

5. Annuaire Régimentaire

Annuaire du RSMA-NC mis à jour en 2023.

# ANNEXES

---

